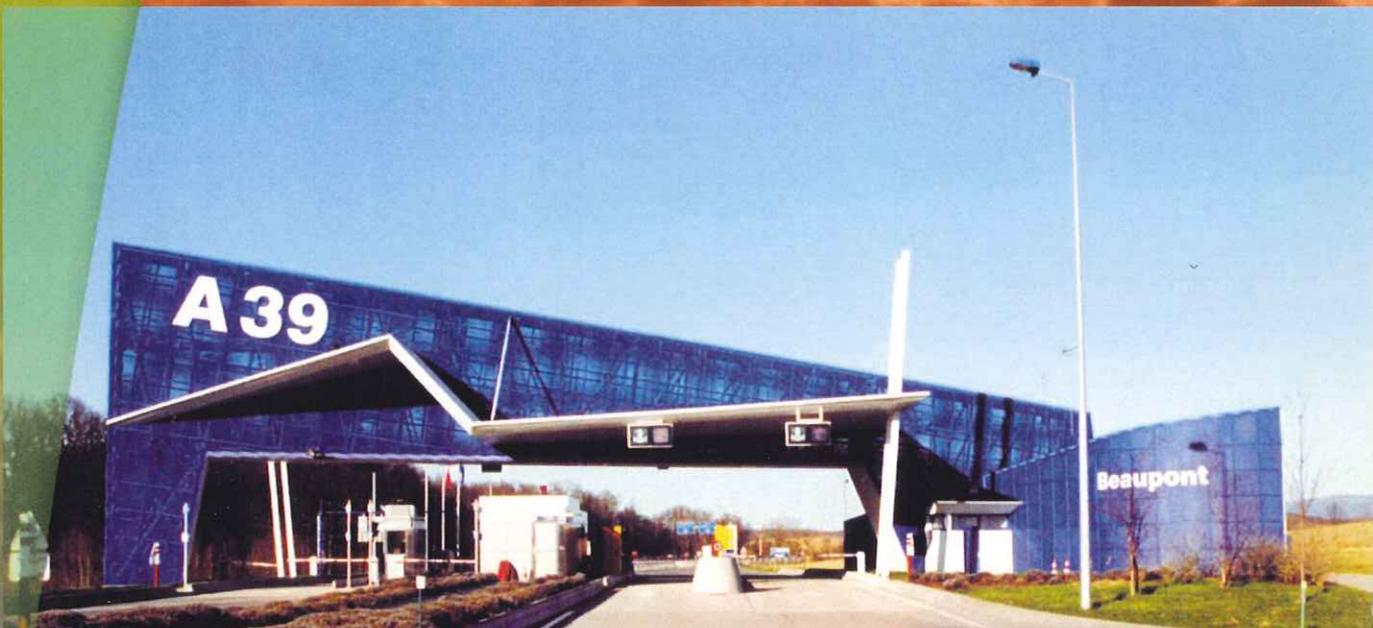


Beaupont

Bulletin
Municipal



2002



Sommaire

Le Mot du Maire	p. 1
Votre nouvelle équipe municipale.....	p. 2
Commissions-Syndicats	p. 3-4
Finances.....	p. 5
Réalisations et projets.....	p. 6-7
Place publique	p. 8
Les nouveaux logements.....	p. 9
Construire les routes, c'est aussi construire l'avenir !.....	p. 9-10
Contrat de rivière Seille.....	p. 11
La Communauté de Communes du canton de Coligny.....	p. 11 à 13
Nos déchets = un coût	p. 14-15
Le RPI Beaupont-Domsure	p. 16-17
Plan de la commune	p. 18-19
Le Centre de Première Intervention	p. 20-21
La Parole aux associations locales :	
L'Amicale des Sapeurs Pompiers.....	p. 22
Comité de Fleurissement	p. 23
Nos associations : tous les bureaux.....	p. 24
Recensement de la population de 1999.....	p. 25
Etat-civil	p. 26
Permis de construire.....	p. 27 à 29
Comité Départemental Habitat et Développement Rural	p. 29
R.E.P.A.S.....	p. 30
Ain Aide Services Bresse-Revermont.....	p. 30
A.D.M.R.	p. 31
Aide au logement étudiant.....	p. 31
A.D.A.P.A.	p. 32
Allocation Personnalisée d'Autonomie	p. 32
Renseignements pratiques.....	p. 33-34
L'histoire de notre clocher	p. 35
Souvenirs d'enfance (1920)	p. 36
Calendrier des fêtes	

"Le plus difficile est de commencer".

Cette maxime s'applique aussi à ce modeste ouvrage. Certains d'entre vous ont sans doute souffert d'un manque de communication écrite sur notre action municipale ; en effet, le précédent bulletin remonte à janvier 1998.

Les comptes rendus de délibérations, les rencontres diverses ne suffisent pas toujours à exprimer les orientations, les réflexions qui conduisent telles ou telles décisions à tels ou tels projets.

Il est donc grand temps de vous apporter l'éclairage nécessaire sur les activités communales et plus particulièrement sur le travail de votre conseil municipal.

Depuis mars 2001, l'équipe municipale s'est remodelée avec l'arrivée de Nelly ROUSSELOT (enseignante), Jean-Noël BLANC (technicien), Patrick BOUILLOUX (cuisinier), Claude GRENIER (agriculteur) et le départ de Marie-Christine POCHON, Robert GRENIER, Roger BOUILLOUX. Ils n'ont pas souhaité se représenter, nous saluons leur dévouement et la qualité du travail effectué au cours de leurs nombreux mandats.

Si l'équipe a un peu changé, sa détermination est restée intacte ; son principal challenge est de redonner vie à notre commune, à notre village.

Les challenges sont par nature des entreprises ambitieuses, difficiles à réaliser. Créer, équiper, bâtir, rénover, animer, assurer l'enseignement, installer, accueillir de nouvelles familles, satisfaire aux besoins multiples de notre population sont les conséquences naturelles d'un certain développement économique. Mais le développement économique peut-il exister en dehors ou loin de la ville ? Notre éloignement des centres urbains fragilise inévitablement notre secteur. De plus, nous assistons avec beaucoup d'amertume à la réduction de certains services (la banque, la Poste, par exemple), à la fermeture en janvier 2001 d'une des principales activités industrielles de notre commune, « BEISSON Construction Métallique », et puis plus récemment de l'arrêt d'une activité à vocation artisanale séculaire, la scierie PUVILLAND.

Heureusement, nos atouts existent grâce à une agriculture forte et dynamique, une présence affirmée de nombreux artisans, à des perspectives de développement économique offertes par l'existence de la zone d'activités intercommunale du Biolay

d'environ 8 ha. Celle-ci va accueillir prochainement une entreprise de carrosserie industrielle, d'autres s'y intéressent.

L'activité économique est une des composantes indispensables à la vitalité d'un territoire, à ses ressources et plus généralement à sa démographie. Grâce à nos habitants, nous pouvons conserver nos écoles, nos services, nos commerces.

Les habitants sont la première de nos richesses et nous savons qu'il n'y a plus de territoire rural vivant sans habitants.

Il est donc primordial d'offrir des logements de qualité pour permettre à nos jeunes de continuer à vivre au village, à nos plus anciens d'y rester et d'accueillir les nouvelles familles qui frappent à notre porte.

A cet effet, ont été engagées les réalisations de cinq pavillons locatifs en 1999 au « Clos des Ferrières » avec la SEMCODA puis actuellement six autres au centre du village avec l'OPAC.

La refonte en cours de la carte communale va redonner également l'espace constructible nécessaire aux candidats à la construction.

Le cadre de vie est lui aussi important et la longue réflexion qui est menée depuis 1996 sur l'aménagement du centre bourg a révélé ses premiers résultats avec la place publique, puis dans quelques semaines, la traversée du village, ses abords.

Le cadre de vie, c'est à la fois l'environnement et les relations humaines et fort de nos 15 associations, nombreuses sont les occasions de retrouvailles et d'échanges conviviaux. L'aménagement futur d'une nouvelle salle des fêtes fait partie du cadre confraternel qu'il faut consolider.

Soyons réalistes, il y a devant nous un énorme chantier qui nécessite du temps, de la volonté et des moyens... mais les moyens !

Là encore, ce ne sera pas l'œuvre de quelques individus investis d'un mandat municipal, mais l'action conjointe de l'ensemble de nos concitoyens, du monde associatif, éducatif. Si notre volonté de redynamiser notre village est aussi forte que celle de vouloir y rester, alors notre engagement municipal s'en trouvera stimulé et nous aurons des chances de réussir.

Votre nouvelle équipe municipale

Issue des élections du 11 mars 2001



De gauche à droite :

René PUTIN, Christian MOREL, Guy MOREL, Georges PUTHET, Patrick BOUILLOUX, Claude GRENIER, Colette LOMBARD, Georges GOULY, Jean-Noël BLANC, Nelly ROUSSELOT, Jean-Louis BAUD.

Georges GOULY, maire	Le Bourg	Chef d'entreprise	04.74.51.25.19
René PUTIN, 1er adjoint	Le Mollard	Technicien	04.74.51.25.03
Christian MOREL, 2ème adjoint	Ringe	Agriculteur	04.74.51.26.71
Colette LOMBARD, 3ème adjoint	Charangeat	Aide à domicile	04.74.51.26.15

Les conseillers :

Jean-Louis BAUD	Les Côtes	Agriculteur	04.74.51.24.26
Jean-Noël BLANC	Le Biolay	Technicien	04.74.51.27.05
Patrick BOUILLOUX	Filion	Cuisinier	
Claude GRENIER	Cropet	Agriculteur	04.74.51.25.51
Guy MOREL	Clos les Ferrières	Electricien	04.74.51.22.20
Georges PUTHET	La Croix Perron	Cadre commercial	04.74.51.21.47
Nelly ROUSSELOT	La Ferrière	Enseignante	04.74.51.20.25

Commissions - Syndicats

Chaque commission a une compétence spécifique. Les membres se réunissent régulièrement pour préparer les dossiers à soumettre ou conseil municipal.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions municipales.

- **Commission de la voirie** : Christian MOREL (responsable), Jean-Louis BAUD, Jean-Noël BLANC, Claude GRENIER.
- **Commission des bâtiments** : René PUTIN (responsable), Patrick BOUILLOUX, Colette LOMBARD, Guy MOREL, Georges PUTHET.
- **Commission des finances** : René PUTIN (responsable), Christian MOREL, Guy MOREL, Georges PUTHET, Nelly ROUSSELOT.
- **Commission des affaires scolaires** : Colette LOMBARD (responsable), Patrick BOUILLOUX, René PUTIN, Nelly ROUSSELOT.
- **Commission des sports** : René PUTIN (responsable), Georges PUTHET.
- **Délégués du fleurissement** : Patrick BOUILLOUX, Colette LOMBARD, Nelly ROUSSELOT.
- **Délégués Association Familles Rurales** : Colette LOMBARD, René PUTIN.
- **Délégué aux questions de défense nationale** : Christian MOREL.
- **Commission pour la révision de la carte communale** : Jean-Louis BAUD, Jean-Noël BLANC, Claude GRENIER, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL.
- **Centre communal d'action sociale** : Georges GOULY, président ; membres élus par le conseil municipal : Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL, Georges PUTHET, Nelly ROUSSELOT ; membres nommés par le maire : Roger BOUILLOUX, Martine GREGAUD, Robert GRENIER, Georgette PUVILLAND, Marie-Christine POCHON.
- **Commission communale pour la révision de la liste électorale** : Georges GOULY, Colette LOMBARD (déléguée nommée par le Préfet), Raphaël MOREL (délégué nommé par le Tribunal de Grande Instance).
- **Commission communale des impôts directs** : sur proposition du Conseil Municipal, le directeur des services fiscaux a nommé le 26 juin 2001 six commissaires titulaires et six commissaires suppléants (dont 1 titulaire et 1 suppléant domiciliés hors de la commune), à savoir :
 - **Commissaires titulaires** : Georgette PUVILLAND, Robert GRENIER, Daniel FORAY, Jean-Pierre LONG, Dominique PERRIN, Bernard GIRARD (Domsure).
 - **Commissaires suppléants** : Didier PERRIN, Michel TEPPE, Jean-Noël BLANC, Gilles LAMBERT, Georges BOUVARD, Patrick POMAT (Pirajoux).
Ces nominations expireront à la même date que le mandat des membres du Conseil Municipal.
- **Association foncière de Beaupont** (instituée par arrêté préfectoral du 16 juin 1967 ; gestion des équipements collectifs créés suite à la réorganisation de la propriété foncière) : Georges GOULY (président) ;
 - **Exploitants agricoles** : Jean-Louis BAUD, Laurent GERMAIN, René VENET, Robert GRENIER, Alain GRENIER ;
 - **Propriétaires** : Raphaël MOREL, Romain MOREL, Camille PERRIN, Jean-Pierre LONG, Valentin BELLERAUT (vice-président) ;
 - **1 délégué** de la Direction Départementale de l'Agriculture.
- **Association foncière intercommunale Beaupont/Domsure** (instituée par arrêté préfectoral du 28 avril 1995 ; gestion des équipements collectifs créés suite à la réorganisation de la propriété foncière suite au passage de l'A39) : Georges GOULY et André DELAY, maires, respectivement président et vice-président ;
 - **Propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture** : pour Beaupont : Jean-Pierre LONG, Dominique PERRIN, René VENET ; pour Domsure : Alain MICHEL, Daniel CHANEL, Daniel BILLET ;
 - **Propriétaires désignés par le Conseil Municipal** : pour Beaupont : Claude GRENIER, Christian MOREL, Roger PAUGET ; pour Domsure : Bernard ROBIN, Eric GIRARD, Daniel FENIET ;
 - **1 délégué** de la Direction Départementale de l'Agriculture.

Commissions - Syndicats

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES DÉLÉGATIONS

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Communauté de Communes du canton de Coligny	Georges GOULY, Georges PUTHET	René PUTIN, Christian MOREL
SIVOM Bresse-Revermont	René PUTIN	Christian MOREL
Syndicat d'électricité Haute-Bresse et Syndicat d'électricité de l'Ain	Guy MOREL	Claude GRENIER
Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien du Sevron et Solnan	Christian MOREL, Jean-Louis BAUD	Patrick BOUILLOUX, Jean-Noël BLANC
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau Bresse-Revermont	Christian MOREL, Jean-Louis BAUD	Claude GRENIER, Guy MOREL
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire	Colette LOMBARD, Nelly ROUSSELOT	
Association touristique du Revermont	Colette LOMBARD, Christian MOREL	
Syndicat mixte Bresse-Revermont - Val de Saône	Georges GOULY, René PUTIN, Jean-Noël BLANC, Christian MOREL	
Maison des Pays de Bresse	Claude GRENIER, Jean-Louis BAUD	
Prévention Routière	Christian MOREL	

COMPTE ADMINISTRATIF RÉALISÉ 2001

BUDGET PRIMITIF 2002

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses :

Charges à caractère général 281.943,82 F (42.982,06 €)
Denrées et fournitures, entretien bâtiments, voirie, matériel, EDF, eau...
Charges de personnel 435.195,48 F (66.345,12 €)
Autres charges de gestion courante 293.829,54 F (44.794,02 €)
Indemnités élus, subventions aux associations, participations obligatoires...
Charges financières 41.399,40 F (6.311,30 €)
Intérêts des emprunts
TOTAL : 1.052.368,24 F (160 432,50 €)

• Recettes :

Atténuation de charges salariales 14.377,05 F (2.191,77 €)
Produits des services 11.539,66 F (1.759,21 €)
Concessions cimetières, remboursement chauffage locataires...
Impôts et taxes 641.739,00 F (97.832,48 €)
Taxes d'habitation, professionnelle, foncier bâti et non bâti...
Dotations et participations Etat – Département ...
950.247,35 F (144.864,27 €)
Autres produits 109.617,31 F (16.711,05 €)
Revenus des immeubles, remboursement assurances...
TOTAL : 1.727.520,37 F (263.358,78 €)

Soit un excédent de clôture pour l'exercice 2001 de 675.152,13 F (102.926,28 €). Compte tenu du report excédentaire de l'exercice 2000, le résultat 2001 est excédentaire : 1.031.841,21 F (157.303,18 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses :

Reversement TVA 68.611,00 F (10.459,68 €)
Subv. Départ. voirie reversée à Communauté de Communes
20.377,00 F (3.106,45 €)
Remboursement capital emprunts 139.805,56 F (21.313,22 €)
Immobilisations 580.143,50 F (88.442,31 €)
Aménagement centre bourg, toiture + salle bâtiment ancienne école filles, éclairage public carrefour Ringé et Lotissement « Clos les Ferrières » près des pavillons SEMCODA, plateforme déchets verts, aménagement du cimetière (ossuaire...), mobilier salle conseil, ordinateur école, bétonnière, tondeuse auto-portée...
TOTAL : 808.937,06 F (123.321,66 €)

• Recettes :

Récupération TVA 59.933,00 F (9.136,73 €)
Fonds de réserve 717.393,37 F (109.365,91 €)
Subventions, recettes diverses 328.981,91 F (50.152,97 €)
Subv. Départementale voirie 20.377,00 F (3.106,45 €)
TOTAL : 1.126.685,28 F (171.762,06 €)

Soit un excédent de clôture pour l'exercice 2001 de 317.748,22 F (48.440,41 €)
Compte tenu du report déficitaire de l'exercice 2000, le résultat 2001 est déficitaire : - 325.045,15 F (49.552,81 €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses :

Charges à caractère général 60.600 € (397.509,94 F)
Denrées et fournitures, entretien bâtiments, voirie, matériel, EDF, eau...
Charges de personnel 85.600 € (561.499,19 F)
Autres charges de gestion courante 52.005 € (341.130,44 F)
Indemnités élus, subventions aux associations, participations obligatoires...
Charges financières 6.450 € (42.309,23 F)
Intérêts des emprunts
Charges exceptionnelles 13.700 € (89.866,11 F)
Sortie du patrimoine des parcelles vendues à MM. DEUMER et DECOTTIGNIES « Les Ferrières »...
Virement à la section d'investissement 54.155 € (355.233,51 F)
TOTAL : 272.510 € (1.787.548,42 F)

• Recettes :

Atténuation de charges salariales 830 € (5.444,44 F)
Produits des services 1.820 € (11.938,42 F)
Concessions cimetières, remboursement chauffage locataires...
Impôts et taxes 94.340 € (618.829,83 F)
Taxes d'habitation, professionnelle, foncier bâti et non bâti...
Dotations et participations Etat – Département ...
147.040 € (964.519,18 F)
Autres produits 14.020 € (91.965,17 F)
Revenus des immeubles, remboursement assurances...
Produits exceptionnels 14.460 € (94.851,38 F)
Encaissement vente 2 parcelles au Clos les Ferrières + dons
TOTAL 272.510 € (1.787.548,42 F)

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses :

Solde d'investissement reporté 2001 : 49.552,81 € (325.045,13 F)
Subv. Départ. voirie reversée à Communauté de Communes 4.007,19 € (26.285,44 F)
Remboursement capital emprunts 23.290 € (152.772,38 F)
Immobilisations 350.038 € (2.296.098,77 F)
Aménagement de la traverse du centre bourg, toiture bâtiment ancienne école filles, aménagement du cimetière (ossuaire, colombarium et jardin du souvenir), chauffage local pompier, talkies walkies pompiers, logiciel cadastre mairie, motopompe épuisement pompiers, faucheuse accotement, toiture école publique sur cantine, achat de terrain
TOTAL 426.888 € (2.800.201,72 F)

• Recettes :

Récupération TVA 46.420 € (304.495,24 F)
Fonds de réserve 157.303,18 € (1.031.841,22 F)
Virement de la section de fonctionnement 54.155 € (355.233,51 F)
Subventions, recettes diverses (y compris subv. Départementale voirie à reverser à la communauté de communes) 148.074,82 € (971.307,15 F)
Emprunt 7.800 € (51.164,65 F)
Immobilisations – Sortie du patrimoine des parcelles vendues à MM. DEUMER et DECOTTIGNIES « Les Ferrières » 13.135 € (86.159,95 F)
TOTAL 426.888 € (2.800.201,72 F)

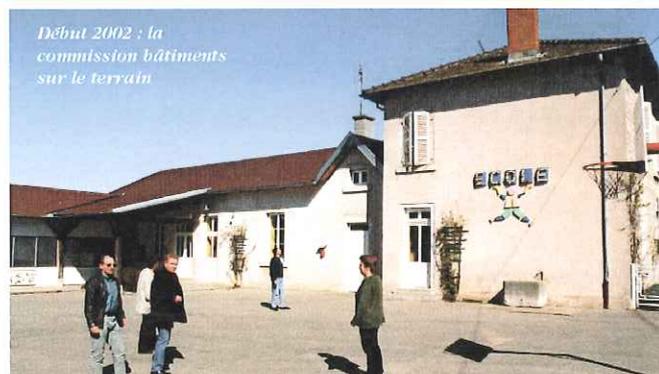
Réalisations et projets

Chaque année, l'équipe municipale marque des efforts importants en direction de l'entretien, l'amélioration et la mise en valeur de notre patrimoine communal et particulièrement au niveau des bâtiments (logements, locaux scolaires, salles pour associations). Une attention particulière est portée sur la sécurité, l'isolation phonique et acoustique, la qualité des toitures.

Les investissements consacrés sont coûteux et doivent faire l'objet d'études approfondies confiées à la commission des bâtiments. Un certain nombre d'opérations ont pu être ainsi menées à bien, sans alourdir la dette fiscale par habitant, dans le respect du budget communal.

Depuis 1998, les travaux réalisés sont les suivants :

BATIMENTS



Début 2002 : la commission bâtiments sur le terrain

• ECOLE PUBLIQUE

Toiture, menuiseries extérieures, isolation, peinture, mise aux normes électricité, alarme incendie.

353 225,54 F TTC (53 848,89 €)

Subventions : 79 226,00F (12 077,93 €)

• LOGEMENT POSTE

Double vitrage fenêtres, isolation, peinture, réfection des parquets, sanitaire, électricité.

183 231,34 F TTC (27 933,44 €)

• LOGEMENT ANCIENNE ECOLE DES FILLES 1er ETAGE

Menuiseries extérieures, isolation murs et plafonds, peinture, sanitaire, sol, électricité.

224 658,02 F TTC (34 248,89 €)

Subventions 7 000,00 F (2 591,63 €)

• BATIMENT ANCIENNE ECOLE DES FILLES

Réfection toiture, zinguerie

228 180,83 F TTC (34 785,94 €)

Subventions 58 445,00 F (8 909,88 €)

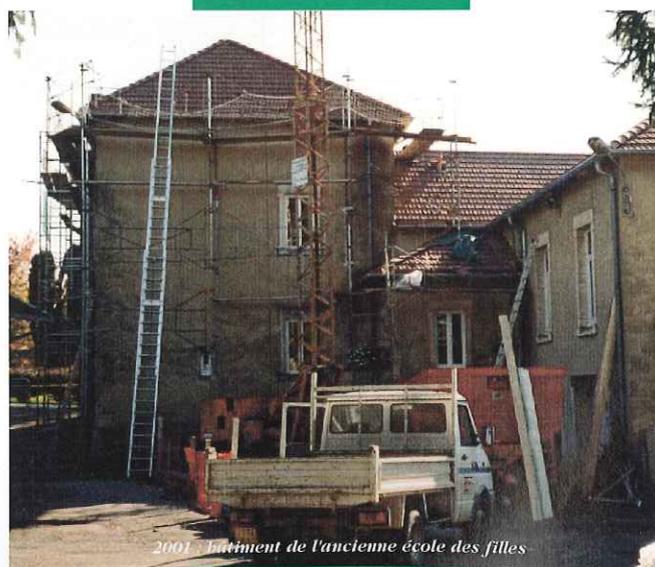
Salle communale, hall, wc (club de l'amitié) : menuiseries extérieures et intérieures, doublage, isolation, peinture, sol, électricité, alarme incendie

156 940,42 F TTC (23 925,41 €)

Subventions 52 459,00 F (7 997,32 €)



2001 ; salle communale rénovée



2001 : bâtiment de l'ancienne école des filles

Réalisations et projets

ECLAIRAGE PUBLIC

- 1998 Tennis 67 029,48 F (10 218,58 €)
Subvention département 20 009,00 F (3 050,35 €)
Participation amicale 20 000,00 F (3 048,98 €)
- 1999 Extérieur église 30 692,55 F (4 679,05 €)
Subvention synd élect ain 11 475,80 F (1 749,47 €)
- 2001 Carrefour R D 52 Ringe
Clos les Ferrières près pavillons SEMCODA
48 551,04 F (7 401,56 €)

EGLISE, MAIRIE

- 1999 Programmation des horloges 18 090,00 F (2 757,80 €)
- 2000 Paratonnerre 11 687,20 F (1 781,70 €)

AMENAGEMENTS DIVERS

- 1999 Aires de pique nique 35 353,44 F (5 389,60 €)
Route du Mollard, Moulin Niat .
Subvention fonds européens 23 451,00 F (3 575,08 €)
Sivom
- 2001 Plateforme déchets verts 51 272,52 F (7 816,45 €)

VENTE DE TERRAIN

- 2000 Georges Favre derrière l'ancienne laiterie
Cérégrain derrière l'ancienne laiterie
Pascal Galamin lotissement « Clos les Ferrières »
- 2002 Michel Deumer lotissement « Clos les Ferrières ».

ACQUISITION DE MATERIELS

- 1998 Benne remorque 48 240 F (7 354,14 €)
Copieur mairie 11 576,40 F (1 764,81 €)
- 1999 Copieur école 14 556,42 F (2 219,11 €)
Trafic pompier 35 551,54 F (5 419,80 €)
Débroussailluse 3 300 F (503,08 €)
- 2000 Tracteur reprise déduite 263 120 F (40 112,39 €)



- 2001 Bétonnière 4 850 F (739,38 €)
Ordinateur école 8 850 F (1 349,17 €)
Tables chaises salle conseil 17 921,86 F (2 732,17 €)
Chariot salle des fêtes 3 360,76 F (512,34 €)
(support rangement tables)
Tondeuse auto portée 25 000 F (3 811,23 €)
Lame à neige 2 500 F (381,23 €)
- 2002 Ordinateur mairie 28 780,31 F (4 387,53 €)
Subvention synd. électr. 3 003 F (457,80 €)
Logiciel cadastre 8 500,00 F (1 295,82 €)
Subvention synd. électr. 5 950,00 F (907,07 €)



DU NOUVEAU AU CIMETIERE

En 1999, le conseil municipal a entrepris la réorganisation du cimetière. Le relèvement d'une quarantaine de tombes réalisé avec l'accord des familles permettra, par cet espace libéré, le réaménagement du cimetière comme la création de futures allées. Diverses installations ont été confiées à l'entreprise Lionel BERSOT de Cormoz : un ossuaire à gauche de l'entrée principale du cimetière et un colombarium avec 2 colonnes ainsi qu'une stèle pour le jardin du souvenir sur l'aile droite.

Coût estimé : 108 694, 57 F (16 570,38 €) avec une subvention de l'état de 18 268,01 F (2 784,94 €).

Tarifs des concessions :

- Concession de terrain (pour 2 m²)
10 ans : 42 €
30 ans : 102 €
50 ans : 180 €
- Concession de case au colombarium (pour 2 urnes maximum)
15 ans : 252 €
- Jardin du souvenir : **30 €** pour la dispersion des cendres du défunt.

Quelques précisions :

- concernant le colombarium, les noms des défunts pourront être inscrits, aux frais des familles, sur les cases. Pas de dépôt de fleurs.
- concernant le jardin du souvenir, pas de pose de plaque, pas de dépôt de fleurs.

Place publique

La réalisation du nouveau secrétariat de mairie en 1997 a déclenché une réflexion globale avec l'aide du Comité Départemental de l'Habitat et Développement Rural de l'Ain sur le devenir de la commune, sur les aménagements nécessaires pouvant être planifiés à court et moyen terme pour assurer un développement maîtrisé du village.

Les résultats de cette étude ont mis également en évidence les problèmes de sécurité et de circulation (vitesse excessive) auxquels le centre bourg est confronté. La réalisation du rond-point au carrefour de la Croix Perron apportera une première réponse en limitant la vitesse à l'entrée Est du village.

En 1998, les premières études et plans ont été lancés pour la traversée du bourg et la place publique. Après examens attentifs et plusieurs réunions publiques, le conseil a décidé de réaliser les travaux en trois tranches :

- **1ère tranche** : place publique, abri bus - sanitaires, trottoirs
- **2ème tranche** : centre bourg, aménagement de la voirie, place de la mairie, stationnements, trottoirs
- **3ème tranche** : entrée Ouest du bourg

En 1999, l'appel d'offre a été lancé pour la 1ère tranche.

1) Place publique – trottoirs :

Montant des travaux : 863 515 F. TTC (131 642 €)

Entreprises retenues :

- . SO.CA.FL de Crottet (Ain) pour la réalisation de trottoirs, les enrobés, récupération des eaux
- . Espaces Verts de l'Ain de Bourg en Bresse (Ain) pour les pelouses et plantations d'arbres, d'arbustes
- . P.B.C. de La Balme d'Epy (Jura) pour le mobilier urbain (bancs-tables)
- . Scierie Puvilland de Beaupont pour les contours du jeu de boules
- . Syndicat d'Electricité de l'Ain pour l'éclairage et l'enfouissement des réseaux

2) Abri bus – Sanitaires –

Montant des travaux : 158 057 F. TTC (24 095 €)

Entreprises retenues :

- . Daniel PAUGET de Domsure : maçonnerie
- . Pierre RIONDY de Cormoz : menuiserie
- . Claude POCHON de Marboz : plomberie – sanitaire
- . Guy MOREL de Beaupont : électricité
- . Philippe PONCIN de Foissiat : peinture

3) D'autres frais divers sont venus augmenter ces postes pour 126 551 F. TTC (19 293 €)

Frais d'études, de géomètres, d'architecte, de maîtrise d'oeuvre, annonces légales, frais de reproduction de dossiers...

Coût total et financement de l'opération :

● **Dépenses** : 1 148 123 F TTC (175 030 €)

● **Recettes** : 431 072 F (65 716 €)

Subventions du Conseil Général de l'Ain, Contrat de Pays de Développement Economique (Sivom), Programme Développement Rural (Europe).

Le Crédit Agricole a profité des entreprises retenues pour réaliser à ses frais l'aménagement des abords de son local dans la continuité des travaux de la place publique.

En janvier 2000, les travaux ont débuté avec la reprise des réseaux d'assainissement et l'enfouissement des différents réseaux existants (assainissement, eau, électricité), les trottoirs puis la pose de l'enrobé avant l'aménagement du terrain de boules et le traitement paysager, l'éclairage public.

La construction du local sanitaire et abri bus a été réalisée sur cette même période.

Les travaux se sont achevés dans les délais prévus au printemps 2000 avec les plantations d'arbres, l'aménagement de l'espace pique-nique, la fontaine à eau potable afin de rendre cet ensemble très agréable.



Les nouveaux logements

Comme il l'a été dit en préambule de ce bulletin, un des éléments indispensable à la vitalité d'une commune, au maintien de ses services, des écoles, de ses commerces, est sa population.

Pour faciliter son maintien, pour permettre son évolution, nous devons être en mesure de proposer des logements locatifs de bonne qualité.

C'est ainsi qu'un programme de construction, en partenariat avec la SEMCODA, a permis la réalisation de 5 pavillons (2 T3, 3 T4) intégrés dans l'ensemble du lotissement « Clos les Ferrières ».

L'investissement pour la commune se traduit par une mise à disposition gratuite des terrains à bâtir et la réalisation de certains aménagements (paysagers, voirie, réseaux).



Les travaux ont débuté le 26 janvier 1998 pour se terminer le 23 septembre de la même année. De nouvelles familles se sont immédiatement installées et parfaitement intégrées à la vie de notre village.

Un programme similaire a été ensuite mis en place avec l'OPAC ; 6 pavillons sont actuellement en cours de construction au centre du village (2 T3, 4 T4).

La livraison de ces appartements devrait intervenir courant juillet. Tous ces logements ont déjà trouvé preneurs ; une réflexion est déjà engagée pour compléter cette parcelle par d'autres pavillons.



Construire l'avenir, c'est aussi construire les routes !

L'amélioration des voies de communication est de nos jours un élément indispensable au développement d'une région. Notre commune connaît depuis ces dernières années une évolution sensible dans ce domaine.

Les travaux de construction de l'autoroute A39 traversant le ter-



ritoire de notre commune dans son axe nord-sud se sont terminés en juin 1998.

La localisation de l'échangeur du Biolay a conduit le département (Conseil Général) à procéder au recalibrage et au renforcement de la RD n° 56 sur l'ensemble de son itinéraire (ou presque).

Ce programme ambitieux débutant à Saint Trivier de Courtes s'est achevé sur notre commune en 2001 par la rénovation de la RD n°56 entre les giratoires de Cormoz sur la RD n° 996 et celui de l'échangeur du Biolay comprenant la déviation de Bévey pour un montant de 1 675 000 €. Depuis 2001, le département poursuit l'amélioration de la desserte de l'échangeur du Biolay par le prolongement et l'aménagement de la RD n° 52 jusqu'à la RN n° 83 à Coligny. L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 17 mai 1999 a permis de lancer les procédures d'acquisition foncière et de consultation des entreprises.

Dans un premier temps, une section permettant l'accès de la zone d'activité du Biolay a été réalisée par le groupement d'entreprises PIQUAND - SOCAFL - REVILLON pour un montant de 200 000 €. Les entreprises GUINTOLI et ROUTIERE-MORIN poursuivent aujourd'hui respectivement les travaux de terrassement et de chaussée qui permettront le recalibrage et le classement de notre voie communale n°1 en RD n° 52 pour un montant de 1 700 000 €. Ils se termineront en juillet prochain par la création d'un carrefour

Construire les routes, c'est aussi construire l'avenir!



giratoire à la « Croix Perron ». Au cours du second semestre 2002, d'autres entreprises non désignées à ce jour se verront confier les travaux d'éclairage du giratoire et d'aménagements paysagers. La poursuite de l'aménagement de l'itinéraire jusqu'à Coligny attendra les décisions prochaines de nos élus départementaux.

ZONE D'ACTIVITES DU BIOLAY

Lors des travaux de construction de l'A 39, un ensemble de terrains achetés pour le compte de la communauté de communes de Coligny avaient été mis à disposition des entreprises pour entreposer matériels, matériaux et autres installations de chantier.

A l'issue des travaux, la plateforme restituée a fait l'objet de travaux de voirie, terrassement, réseaux d'eau, d'électricité, téléphonique, d'assainissement et des

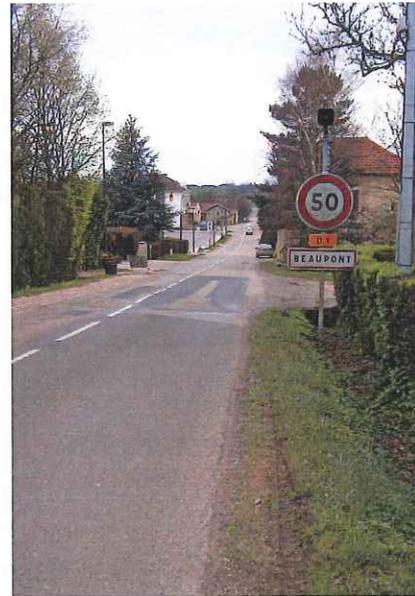


eaux pluviales, clôtures et plantations pour un montant de 285 000 €, dans le but de rendre le site propice à l'implantation de nouvelles entre-

prises. La maîtrise d'œuvre a été confiée à la Direction Départementale de l'Équipement – subdivision de Montrevel en Bresse, et les travaux aux entreprises CANNARD de Condal, MOUSSY de Revonnas et BRESSE-PAYSAGE de Viriat. Conforme à la réglementation en matière de loi sur l'eau, cet ensemble d'une superficie de 8 ha est doté d'un réseau d'assainissement raccordé à un séparateur d'hydrocarbure se rejetant dans un bassin d'orage écrêteur. A ce jour, l'entreprise DARBON de Condal s'est rendue acquéreur de la parcelle clôturée située au nord de la zone. La surface restante demeure, quant à elle, disponible même si une faible partie est occupée temporairement par les installations de chantier de l'entreprise Guintoli. Souhaitons que ce site, proche de l'autoroute et de son échangeur, séduise rapidement d'autres entreprises tout en conservant son caractère champêtre.

AMENAGEMENT DU CENTRE – BOURG

L'aménagement du centre-bourg, débuté avec le précédent conseil municipal, a donné à notre village une nouvelle place. Cette importante réalisation était la première phase d'une réflexion visant à trouver un compromis entre la libre circulation de nos concitoyens en toute sécurité et celle des véhicules automobiles empruntant la RD n°1 dont la vitesse dans la traversée de l'agglomération était pour le



moins excessive. La seconde phase, dont les travaux devraient se dérouler dans le deuxième semestre de cette année, portera plus spécifiquement sur des aménagements de la voirie existante. Le futur giratoire de « La Croix Perron », réalisé dans le cadre des travaux de la RD n° 52 par le Département, sera le premier élément de ralentissement des usagers. Dans son prolongement, la chaussée verra son

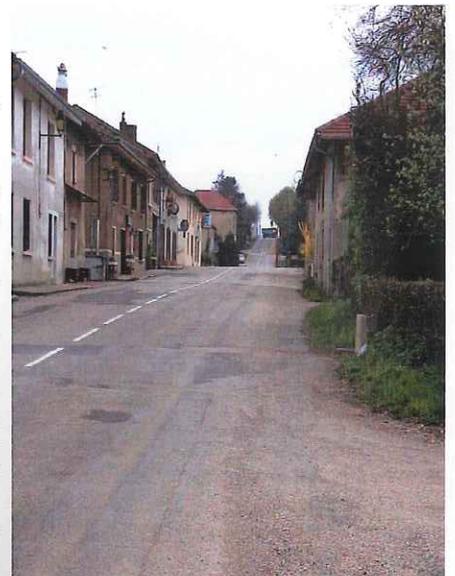
gabarit réduit à cause d'une part, de la largeur plus importante donnée aux trottoirs et d'autre part, en raison d'une succession d'îlots en pavés et bordures disposés dans l'axe de la chaussée. Les piétons traverseront ainsi la voie en deux étapes. Le tracé général a pour objectif d'être moins rectiligne qu'auparavant, avec un effet de paroi qui incitera l'usager à diminuer sa vitesse et renforcera les conditions de sécurité en matière de stationnement à proximité des commerces. Le projet se poursuivra jusqu'au niveau des nouveaux logements de l'OPAC où le transit piéton sera favorisé. Enfin, des aménagements paysagers et la réfection totale du revêtement de la chaussée et des trottoirs apporteront sans nul doute un nouveau visage et une nouvelle jeunesse à notre village.

Le projet en chiffres :

- travaux :
264 032 € TTC
(1 731 937 F)
- honoraires, études :
24 031 € TTC
(157 632 F)

Ces réalisations bénéficient d'aides diverses :

D é p a r t e m e n t ,
Région, Europe,
SAPRR. Elles pourront être financées par le budget communal sans emprunt, ni augmentation des 4 taxes qui, rappelons-le, n'ont pas évolué depuis 1997.



Contrat de rivière Seille



Le bassin versant de la Seille, d'une superficie de 2 260 km², s'étend sur 3 départements appartenant à 3 régions différentes :

- la Saône et Loire en région Bourgogne
- le Jura en région Franche-Comté,
- l'Ain en région Rhône-Alpes (sur 423 km², 27 communes et 19 732 habitants).

Nos rivières (Sevron et Solnan) sont concernées par le contrat de rivière SEILLE. Validé depuis le début de l'année 2002, ce contrat d'une durée de 5 ans, d'un montant de près de 48

millions d'euros dont 8,5 millions d'euros pris en charge par la région Rhône-Alpes, va entrer dans sa phase active.

Les problèmes croissants de qualité de l'eau, de sévérité des étiages, d'inondation des communes riveraines et d'entretien du lit et des berges ont conduit les différents organismes de la rivière et du milieu à envisager une approche plus globale du bassin versant de la rivière SEILLE.

Il en ressort pour les 5 années à venir 4 grandes actions à mener soit :

- gestion de l'eau potable
- amélioration de la qualité des eaux

- mise en valeur touristique et paysagère
 - aménagement des cours d'eau (restauration du milieu naturel).
- Concernant le parcours communal du Sevron et du Solnan, seront concernés :
- des études pour la réalisation d'un schéma directeur avec étude de zonage afin d'aménager si nécessaire le traitement des eaux usées pour une amélioration de la qualité des eaux superficielles,
 - la valorisation des milieux aquatiques et paysagers (ouvrages pour stabilité des cours d'eau, gestion des hauteurs d'eau en période d'étiage, fonctionnalité des frayères...),
 - l'entretien des cours d'eau (éviter l'érosion, diversifier les boisements de berges, limiter les encombrements du lit des rivières).
- Indépendamment des actions menées spécifiquement sur notre commune, d'autres actions et travaux seront réalisés sur les communes « amont » comme « aval » avec pour vocation première une meilleure gestion globale de l'ensemble des paramètres inhérents à nos cours d'eau et leur environnement.



La Communauté de Communes du Canton de Coligny

Depuis 1994, date de sa création, de nombreuses réalisations sont à l'actif de la Communauté de Communes compte tenu des compétences qui lui sont dévolues :

Développement économique :

En 1997, aménagement de la zone d'activités des Capettes à Salavre (une entreprise EGS)

En 2000, aménagement de la zone d'activités du Biolay à Beaupont (1ère entreprise en voie d'installation DARBON)

Collecte et traitement des ordures ménagères, encombrants et déchets verts :

En 1999, mise en place des points d'apport volontaire dans chaque commune

En 2000, construction d'une déchetterie à Pirajoux (voir exposé pages 14 et 15).

Aménagement de l'espace :

Installation des Relais Informations Services (RIS) cantonaux et communaux, d'une borne interactive (pour un développement plus large de l'information touristique locale) à Coligny

Initiation musicale en milieu scolaire :

Apport d'un savoir-faire auprès des enseignants par un assistant spécialisé en enseignement artistique. Cette personne « ressource » officie tant auprès des écoles que des structures associati-

ves (école de musique de Marboz, Harmonies de Marboz et de Coligny).

Aménagement et entretien de la voirie :

C'est une enveloppe de 406 612 € (2 667 202 F) qui est consacrée chaque année à l'ensemble du réseau intercommunal. Le bureau, présidé par Raymond FAVIER, maire de Marboz, est composé de 10 membres dont les maires. 29 délégués issus des conseils municipaux siègent au conseil de la communauté.

A Beaupont :

- Délégués titulaires : Georges GOULY, Georges PUTHET
- Délégués suppléants : Christian MOREL, René PUTIN

Les emplois permanents de la Communauté de Communes :

- Annie THIZY, secrétaire de mairie : secrétariat
- François PUTHET, assistant spécialisé d'enseignement artistique : intervenant musical
- Marielle BEGUET, chargée de mission : montage technique, financier et administratif des projets. Animation des commissions de travail
- Thierry MAYER, emploi jeune : gestionnaire de la déchetterie intercommunale

Commune de Beaupont

497 habitants (les Beaupontois)
 Vous trouverez de nombreuses aires de repos
 le long des cours d'eau : le Solnan à l'est
 et le Sevron à l'ouest.
 Point culminant 226 mètres au hameau de Ringe.



A l'époque où les moulins fonctionnaient encore, le meunier avait une réputation d'homme d'affaires. On disait qu'il se payait sur la mouture amenée par le paysan pour en refaire le commerce à son compte.

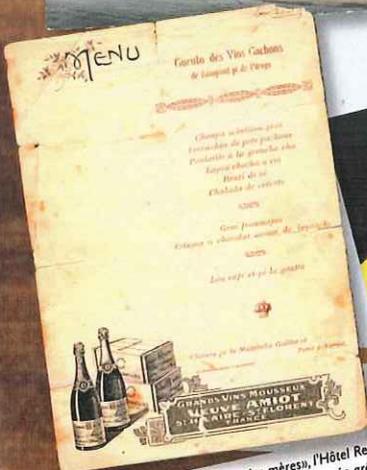


A Pâques, un jour de confessions était même réservé aux meuniers, tant ils avaient de péchés à confesser...
 A la fin du XIX^{ème} siècle, à Beaupont, de nombreuses pétitions ont été signées pour l'arrêt des moulins (notamment de Croppet et Jacquet) car les prairies et les champs étaient inondés à cause des retenues d'eau.



La vogue, chaque 1^{er} dimanche d'août

Au nord du village se trouve le Foyer Saint-Joseph. Aujourd'hui foyer pour handicapés, il a été un orphelinat dès le milieu du XIX^{ème} siècle. L'Abbé Délanac, premier propriétaire, légua ses biens au diocèse en 1858 à la condition que chaque année soit attribué un prix de 50 francs à un «Rosier» ou une «Rosière» (jeune personne la plus vertueuse de la commune et des communes voisines). Robert Schuman, père de l'Europe, s'y est caché pendant la guerre.



Au temps de la «cuisine des mères», l'Hôtel Restaurant Guillot était une table gastronomique très réputée grâce au talent de la Mère Léa. (Ci-contre, dédicaces laissées par Maurice Chevalier et Roger Pingeon lors d'une halte).



Avec le soutien financier de l'Europe, de la Région Rhône-Alpes et de la SAPRR.



Ferme de Bevey : cheminée sarrasine (la seule du canton) dont l'extérieur en forme de mitre évoque un minaret.



Echangeur du Biolay - Sortie n° 10



Calvaire de l'église

Commerces, artisans et services à Beaupont

Mairie Tél.: 04 74 51 21 62

Commerces

Boulangerie / Bar :
Albert TEILLARD
«Le Bourg»
Tél.: 04 74 51 20 67

Bar / Restaurant / hôtel :
Auberge **Le Beaupont**
Madame CALEN
«Le Bourg»
Tél.: 04 74 51 22 79

**Multiservices : alimentation, gaz,
carburant, presse, tabac :**
Daniel FORAY
«Le Bourg»
Tél.: 04 74 51 21 32

Rôtisserie :
Rôtisserie bressane
cuisson de volailles sur les marchés
«Le Bourg»
Tél.: 04 74 51 28 42
06 08 02 39 40

Tissus :
Denis ROUSSELOT
vente ambulante
«La Ferrière»
Tél.: 04 74 51 20 25

Vêtements :
Gilles LAMBERT
vente ambulante
«La Croix Perron»
Tél.: 04 74 51 28 75

Artisans

Chaudronnerie :
SARL Bressane de Chaudronnerie
«La Croix Perron»
Tél.: 04 74 51 22 80

Coiffure mixte :
Laurence GUIBAUD
«Le Bourg»
Tél.: 04 74 51 26 17

**Electricité générale, électro-
ménager, gaz :**
Guy MOREL
«Le Bourg»
Tél.: 04 74 51 22 20

Maçonnerie :
Entreprise Favre Georges
«Bévey»
Tél.: 04 74 51 27 24

**Scierie, négoce de bois, exploitation
forestière :**
«Le Bourg»
Georgette PUVILLAND
Tél.: 04 74 51 22 96

Services

**Foyer d'activités et d'hébergement
St Joseph (pour adultes handicapés)**
«Bévey»
Tél.: 04 74 51 21 76

Infirmières :
Cabinet d'infirmières
«Le Bourg»
Tél.: 04 74 51 28 52

La Poste Tél.: 04 74 51 21 90

Banque :
Crédit Agricole Centre Est
Tél.: 04 74 51 29 30

Nos déchets = un coût

Savez-vous qu'en l'an 2000, chaque français a jeté 3 fois plus de déchets ménagers qu'en 1960. Il faut savoir que chaque jour, 1 français jette en moyenne 1 kg de déchets, c'est dire le volume de la masse à traiter. Ces dernières années ont vu, pour notre commune, une évolution sensible du mode de traitement de nos déchets.

Rappelons les faits :

- En 1983, sous la responsabilité du SIVOM Bresse-Revermont, avait été ouvert le site de la décharge de Courmangoux, sur lequel étaient acheminés pour incinération les déchets ménagers des 14 communes adhérentes.
- Le site a été exploité jusqu'au 14 juin 1999, date de sa fermeture définitive décidée par le comité du SIVOM. La poursuite de l'exploitation au-delà de cette date aurait en effet nécessité une étude préalable de mise en conformité tant de l'incinérateur que de la décharge, puis des travaux impliquant des investissements très importants.
- D'autre part, conjointement, les communes de Beaupont et Pirajoux avaient mis à la disposition de leurs usagers une décharge au lieu-dit « La Chattière » pour acheminement des déchets non collectés. Des décisions administratives allaient nous obliger à la fermeture de cette décharge dite « sauvage », ce qui fut fait en décembre 2000.

Devant cette situation, une réflexion plus globale du traitement des déchets allait être menée au niveau de la Communauté de Communes du Canton de Coligny qui, du fait de l'extinction progressive du SIVOM Bresse-Revermont, a pris la compétence pour ce dossier.

De cette réflexion, il en est ressorti :

- maintien de la collecte des ordures ménagères pour traitement sur le centre d'enfouissement technique de la Tienne à Viriat
- mise en place de 20 points d'apport volontaire (PAV) sur les 9 communes du canton
- création d'une déchetterie intercommunale sur la commune de Pirajoux
- mise en place d'une décharge réservée aux déchets « inertes » au lieu-dit « Les Capettes » sur la commune de Salavre
- mise en place d'actions de « communication/sensibilisation »

COLLECTE DES DÉCHETS PROVENANT DES MÉNAGES

Les 5 994 habitants du canton de Coligny sont desservis une ou deux fois par semaine selon les communes concernées. La collecte des ordures ménagères est réalisée par un prestataire privé. Elles sont ensuite acheminées et traitées au centre d'enfouissement technique de la Tienne. Le coût du traitement des déchets ménagers collectés est de loin le poste le plus important du budget global des déchets ménagers. Pour l'année 2001, 1 245,44 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et traitées pour un coût total TTC de 177 872,11 € (1 166 764,57 F) soit 142,82 € (936,83 F) la tonne ou 29,67 € (194,56 F) par habitant. C'est dire l'importance de limiter les poids et volumes que nous remettons à la collecte et le souci d'exploiter au maximum les points d'apport volontaire (PAV), c'est-à-dire de trier ses emballages ménagers.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Au nombre de 20 sur le canton, 2 concernent notre commune, l'un anciennement situé à « La Croix Perron », provisoirement derrière l'ancienne laiterie, prochainement au lieu-dit « Les Greffets », l'autre au « Biolay » à proximité du pont du Solnan sur le RD n°56. L'objectif des 3 colonnes mises à disposition sur chaque site est de récupérer des déchets recyclables. Ceux-ci sont collectés, triés et conditionnés par les Ets QUINSON FONLUPT à St Denis les Bourg (La Chambière) puis valorisés par différentes filières dont le groupe USINOR pour les aciers, EMIN LEYDIER pour les papiers – cartons – emballages, SAINT GOBAIN pour le verre. En 2001, 425 tonnes ont été ainsi recyclées représentant 25,45% du global des déchets ménagers. Rappelons que sur chaque site POINT D'APPORT VOLONTAIRE, vous trouverez 3 colonnes : une pour le verre (bouteilles et pots en verre), une pour les emballages recyclables (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartons et cartonnettes), une pour les journaux, magazines et prospectus. Il est impératif, afin de limiter les coûts imputables au tri, de bien respecter les consignes. Rappelons qu'il faut mettre à la poubelle les bouteilles d'huile en plastique, les pots de crème, de yaourts, les faisselles, les films, les sacs plastiques, les emballages en polystyrène. Le coût de la collecte sélective a représenté pour l'année 2001 un coût TTC de 7 801,37 € (51 173,64 F) grâce aux recettes issues de la valorisation ECO EMBALLAGES, SAINT GOBAIN, USINOR, EMIN-LEYDIER.

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE À PIRAJOUX

Réalisée courant 2000 au lieu-dit « Besson » sur la commune de Pirajoux sur un terrain de 4 400 m² dont 2 000 m² cédés gratuitement par la commune de Pirajoux, la déchetterie a coûté en terrain, construction et achat de matériel la somme globale HT de 285 119,45 € (1 870 261 F). Différentes subventions : Etat (DGE), ADEME, Région Rhône Alpes, Conseil Général de l'Ain, Agence de l'Eau, ont représenté une somme de 195 096,03 € (1 279 746,10 F). Il reste à charge de la communauté de communes 31,57 % soit 90 023,47 € (590 515,30 F) ou 15,01 € (98,52 F) par habitant. La déchetterie, espace aménagé, gardienné et clôturé, a pour rôle de permettre aux habitants de la communauté de communes du canton de Coligny d'évacuer des déchets non collectés par le ramassage classique ni acceptés dans les points d'apport volontaire, d'éviter les dépôts sauvages et de supprimer les décharges non réglementaires sur le territoire, d'économiser les matières premières en recyclant certains déchets comme les cartons, la ferraille, le bois, les huiles, etc...

Les déchets acceptés sont les encombrants ménagers, la ferraille, le bois et les palettes (exclu bois de charpente), les déchets verts des particuliers, les gros cartons d'emballage pliés, les gravats, les pneumatiques, les batteries, les huiles usagées, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvant, phytosanitaires, aérosols, acides, néons...), les vêtements.

Nos déchets = un coût

Que deviennent ces déchets ?

- Les encombrants ménagers sont éliminés au CET de la Tienne.
- La ferraille est livrée sur le site de QUINSON FONLUP à St Denis les Bourg.
- Les déchets verts et le bois sont valorisés sous forme de compost sur le site de la Tienne.
- Les cartons sont recyclés par EMIN LEYDIER.
- Les batteries sont livrées chez METAL EUROPE à Villefranche sur Saône.
- Les déchets ménagers spéciaux sont évacués et traités conformément à la réglementation en vigueur par le Société SOREGÉ à Beaufort (Jura).
- Les vêtements sont récupérés par et au profit de l'association Tremplin.

Le fonctionnement de la déchetterie a un coût global pour l'année 2001 de 51 229,23 € (336 041,76 F) ou 8,54 € (56,05 F) par habitant.

DÉCHARGE RÉSERVÉE AUX DÉCHETS INERTES AUX «CAPETTES» SUR LA COMMUNE DE SALAVRE

Cette décharge a pour rôle d'accueillir les déchets inertes des entreprises et de la déchetterie, d'éviter les dépôts sauvages et de supprimer les décharges non réglementaires (déchets acceptés : béton, pierre, terre, graviers, briques, tuiles, parpaings, moellons, carrelage, céramiques..., déchets interdits : amiante, laine de verre, polystyrènes ou similaires, bois, déchets verts, plaques de plâtre, goudrons, enrobés bitumeux). L'accès à ce dépôt est réservé aux entreprises réalisant des chantiers sur le territoire de la communauté de communes du canton de Coligny après demande préalable.

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE COMMUNICATION/SENSIBILISATION

Pour une bonne gestion des déchets ménagers, la communauté de communes a dû mettre en place différents moyens d'information :

- recrutement, dès l'année 2000, d'une ambassadrice du tri avec pour mission de nous informer des nouveaux moyens mis à notre disposition pour le traitement de nos déchets (réunions d'information dans les écoles, dans les communes, présence sur le terrain),
- mise en place de signalétique, d'un courrier d'information (le courrier de colitri)...

En résumé, le titre de notre rubrique « NOS DECHETS = 1 COUT »



est parfaitement illustré.

De telles dépenses ne peuvent être financées par le seul budget principal de la communauté, c'est pourquoi un financement partiel est demandé à chacun d'entre nous sous la forme d'un prélèvement appelé « taxe d'enlèvement des ordures ménagères » -TEOM-. Cette taxe a été instaurée par la

communauté de communes le 1er janvier 2000. Elle contribue à financer des dépenses engagées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers. Elle est calculée sur les mêmes bases que la taxe foncière sur les propriétés bâties. La TEOM est établie au nom des propriétaires ou usufruitiers, elle peut être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.

Le montant des dépenses engagées pour la collecte et le traitement de nos déchets prêche à la réflexion et nous confirme combien chacun d'entre nous doit être attentif à la gestion de ses propres rejets. Combien il doit avoir l'esprit « citoyen », profiter au mieux de la collecte sélective, envisager pourquoi pas le compostage, tout ceci dans l'intérêt financier de tout un chacun mais aussi pour préserver l'avenir « écologique » de notre environnement et contribuer à notre qualité de vie et surtout à celle de nos descendants.



Bon à savoir

La communauté de communes met à disposition des ménages des composteurs individuels pour déchets verts à tarif très préférentiel (se renseigner en mairie ou auprès de la communauté).

Horaires d'ouverture de la déchetterie

	lundi	mercredi	vendredi	Samedi
Hiver Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	14 H – 17 H	9 H 30 – 12 H 14 H – 17 H	14 H – 17 H	9 H 30 – 12 H 14 H – 17 H
Été Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	14 H – 18 H 30	9 H 30 – 12 H 14 H – 18 H 30	14 H – 18 H 30	9 H 30 – 12 H 14 H – 18 H 30

Le R.P.I. Beaupont-Domsure

Pour sa 25^{ème} année, le Regroupement Pédagogique Intercommunal a réparti les élèves comme suit :

- Beaupont : C.P., C.E.1, C.E.2, C.M.1.
 - Domsure : Maternelle, petite, moyenne et grande section, C.M.2.
- Dès la rentrée prochaine, les enfants seront accueillis dès 2 ans. Se renseigner auprès de la mairie pour les formalités d'inscription.



Depuis la rentrée 2001, la semaine scolaire a été réaménagée au profit de la semaine de 4 jours. Les enfants sont libérés le samedi matin. La rentrée des classes s'effectue plus tôt, fin août, et la sortie se fera début juillet au lieu de fin juin. Les vacances d'hiver (février) et de printemps (Pâques) sont raccourcies de 2 jours.

LES PERSONNELS

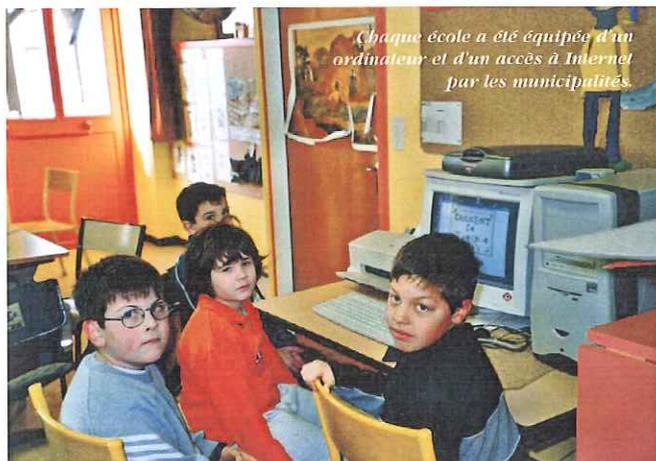
L'équipe éducative du R.P.I. a accueilli une nouvelle institutrice, en remplacement de Janine GUIGON, à la rentrée 2000 : Nathalie GUYON, qui s'occupe des C.E.2 et C.M.1. Michèle PACORET, aidée par Brigitte BILLET, a toujours la charge des enfants de Maternelle, Georges COMTET les C.M.2 et Daniel JANODET les C.P. et les C.E.1. Les restaurants scolaires sont gérés par une association loi 1901,

mais les personnels de surveillance sont des employés communaux : Colette PUTIN à Beaupont, et Valérie CHANEL à Domsure qui a remplacé Clarisse DARBON en 1999. Les repas sont préparés par Martine GREGAUD à Beaupont et Annie MAITREPIERRE à Domsure, salariées de l'association. Deux aide-éducateurs, au statut d'emplois-jeunes, sont affectés au R.P.I. : Stéphanie SERVIGNAT et Sébastien PERNET.

ACTIVITÉS DIVERSES

- C.M. : séances de kayak à la Grange du Pin en mai-juin
- C.E. et C.M. : classe de mer en 1999, sorties USEP (rencontres sportives)
- Et beaucoup d'autres sorties éducatives financées par le Sou des Ecoles : parc des Oiseaux, ferme équestre, musées, cirque, expositions, moulin, hameau du vin de Romanèche-Thorins...

Le R.P.I. Beaupont-Domsure



Les principaux objectifs de ce projet sont de :

- permettre aux enfants de lire, écouter et découvrir des contes et des fables
- se familiariser avec la structure des contes
- créer des contes et les mettre en musique
- créer un conte et produire un « film »
- pratiquer régulièrement les Arts Plastiques
- imaginer, créer
- s'exprimer dans un langage autre que verbal.

A Beaupont, les enfants vont réaliser une fresque avec Odile ARMAND, intervenante en arts plastiques, illustrant un conte créé par les enfants (fond et personnages). A partir de cette fresque, ils devront placer et déplacer des personnages mobiles pour permettre la réalisation d'une vidéo dont la bande-son sera créée avec l'aide de François PUTHET, animateur musical de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

PROJETS D'ÉCOLE

Divers projets d'école ont été menés avec succès depuis quelques années :

- en 1998-1999 : création de chansons , de poèmes , échanges musicaux avec d'autres écoles du canton de Coligny
- en 1999-2000 : réalisation d'un journal scolaire
- en 2000-2001 : éducation musicale et artistique
- en 2001-2002 : projet musical et artistique sur le thème des contes et fables.

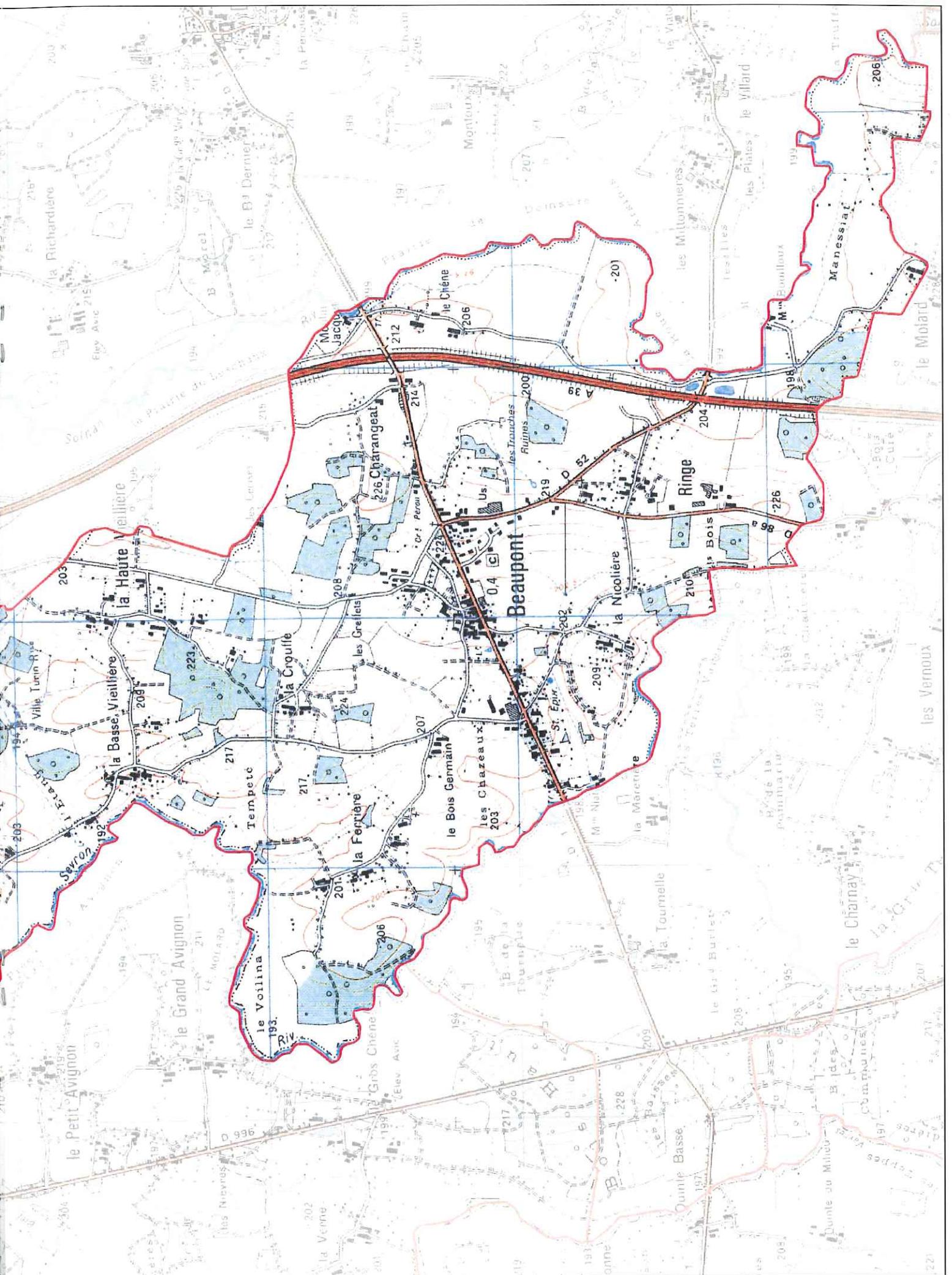
DERNIÈRE MINUTE

Pour répondre à une attente des municipalités de Beaupont et Domsure, l'Inspection Académique de l'Ain, par arrêté du 11 mars 2002, a modifié le secteur de recrutement du collège de Coligny. A compter de la rentrée scolaire 2002/2003, nos deux communes seront donc rattachées au collège de Coligny et non plus de Saint-Amour.



*Mai 2002 :
le projet d'école
se finalise*





Le centre de première intervention

Le corps des sapeurs pompiers a été créé en 1909 avec 20 pompiers volontaires dirigés par Auguste BOURGEON, chef de corps. Il sera remplacé par Ferdinand BERGER en 1922, Emile VERNOUX en 1926, Marcel VERNOUX en 1962, Camille PERRIN en 1974. Depuis 1989, cette fonction est assurée par l'Adjudant Chef Jacques MOIRAUD.

Au fil des années, l'effectif passe de 25 à 18 pompiers pour arriver actuellement à 16 hommes.

A sa création, le corps était doté d'un matériel de lutte contre l'incendie sommaire : pompe à bras tirée par un cheval, tuyaux en cuir rivés, seaux en toile pour ravitailler la pompe. Avec les années, le matériel évolue avec les achats d'une motopompe, du dodge, du Renault trafic, de la radio, d'une pompe haute pression, de tenues de feu, tenues anti-frelons... Le matériel est financé par la commune, l'habillement par l'amicale des pompiers. Le Département participe également au financement. L'importance des moyens mis en œuvre pour effectuer les interventions parfois difficiles afin de préserver la sécurité des biens et des personnes est assurée grâce à la bonne entente entre la Municipalité et les pompiers.

L'équipe actuelle participe à de nombreux stages de formation : stage d'incorporation pour les nouvelles recrues, secourisme,

stage de caporal, sergent et adjudant afin d'être performante lors de ses missions variées : feux de cheminées, de voitures, destructions d'insectes, secours aux personnes... Les incendies sont fort heureusement rares, mais les pompiers sont prêts à faire face. « Sauver ou Périr », telle est leur devise.

Epaulée par le Centre de Secours de COLIGNY, la compagnie intervient également sur la commune voisine de DOMSURE.

Pour valider la bonne forme physique des pompiers, un parcours sportif cantonal est organisé chaque année en avril avec des sélections départementales puis nationales.

Parallèlement au CPI, une section cantonale jeunes sapeurs a été créée en 1992 présidée par Jacques MOIRAUD. Elle recrute tous les jeunes de 13 ans et plus, intéressés par les activités de pompiers. Elle participe aux concours de manœuvres avec d'autres sections du département. Pour les jeunes qui souhaiteraient intégrer le groupe, prendre contact avec le président.



7 février 2000 : le Préfet Pierre Etienne Bisch visite le CPI de Beaupont en présence du Colonel Orzy

Effectif actuel de la compagnie :

Chef de corps : Adjudant chef Jacques MOIRAUD
Sergents chefs : Claude GRENIER, Jean-Michel RUFFIN
Caporaux chefs : Jean-Louis BAUD, Jean-Luc BOUVARD, Gérald GRANGER, Didier PERRIN

Caporal : Olivier PERRIN
Sapeurs 2ème classe : Geoffrey BAUD, Laurent GERMAIN, Roland GREGAUD, Alain GRENIER, Christian MOREL, Guy MOREL, Dominique PERRIN, Dominique THIELLAND

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE, COMPOSEZ LE 18

(incendie, feu de cheminée, accident de la route, du travail, corporel...)

EN CAS D'INCIDENT de petite gravité

(nid de guêpes...), appelez le ou les **pompiers** de votre quartier.

Le centre de première intervention



La Compagnie en 1987

— 1952 —



Ci-contre de gauche à droite :

• Rang du bas :

Henri BILLOU, Camille FERRIER, Henri MERCIER, Emile VERNOUX – chef de corps-, Joseph CHANEL – maire-, Ernest PONCETY, Arlette MOIRAUD, Louis BESSON (Cormoz)

• 2ème rang :

Emile MOIRAUD, Emile MICHON, Robert COULON (Conda), André MARECHAL, Marius BESSONNARD (Conda), Emile TEPPE, Adrien CLAIR, Anthelme MOREL, Henri BERGER, Camille GERMAIN, Alphonse TISSERAND, Aimé GENTON (Cormoz), ... , Lucien BERAZIAT, Emile GRENIER, Gabriel JANNET, Julien GUILLERMINET, Marcel VERNOUX, Marcel BERNARD, Alphonse BOUVARD

• Rang du haut :

Léon CANARD, Georges JAILLET, Marcel BEISSON, Gaston GUILLERMIN (Pirajoux), Armand BUCHALLET, Roger PERIN, Marcel FERTHET (Pirajoux), Odette FERRIER.

La parole aux associations locales

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

août 2000 : rencontre avec les pompiers de Saint Puy (Gers)



L'amicale des sapeurs pompiers a été créée en 1969 sous la présidence de Marcel VERNOUX. Ses statuts premiers la décrivaient ainsi : « elle a pour but de subvenir aux frais des concours et fêtes ayant pour but le perfectionnement et l'instruction technique et sportive du corps ainsi qu'aux frais qui peuvent résulter de toute organisation susceptible de resserrer les liens de camaraderie entre les membres ».

Longtemps dirigée par Camille PERRIN, secondé par Michel TEPPE (trésorier et secrétaire), l'amicale a su maintenir un nombre important de manifestations. Après une dizaine d'années de présidence, Guy MOREL a passé le relais à Olivier PERRIN, actuel jeune et dynamique président.

Chaque fin d'année, à la période des fêtes, l'occasion est donnée aux pompiers de distribuer leurs calendriers et de présenter ainsi leurs vœux à toute la population. C'est ainsi que, grâce à votre bon accueil et à votre générosité, l'amicale continue à fonctionner en organisant des manifestations telles la soirée poulets du mois d'août, le concours de cartes mais aussi offrir la tarte lors des rencontres des clubs de l'amitié en février à Domsure et en mars à Beaupont. Cette trésorerie nous permet également de financer l'habillement des pompiers (bottes, combinaisons, pantalons de sortie, pulls, etc...) mais aussi d'entretenir et d'améliorer le matériel, d'aménager la caserne.

Juillet est le mois placé sous le signe de la détente.



Pompiers, anciens pompiers et leurs familles se réunissent autour d'une table pour déguster le gigot d'agneau préparé par les chefs cui-

siniers Didier, Jean-Michel et Jacques.

A la mi-août, c'est le voyage ! Il se déroule sur une ou deux journées avec à l'actif de très agréables sorties (Nantes et Toulouse en avion, Paris en TGV, baptême de l'air en montgolfière...). 2002 verra l'amicale prendre le TGV pour 2 journées à Marseille. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre part au groupe.

Mais le temps fort de nos manifestations est sans nul doute la soirée poulets de Bresse cuits à la broche le 4ème samedi du mois d'août. Elle remporte au fil des années un succès grandissant avec plus de 300 repas servis. Malgré l'importance du travail, les pompiers, leurs épouses et les bénévoles venus prêter main forte, ne peuvent qu'être encouragés à continuer devant les compliments des convives.

Les vacances finies, l'automne arrive. En novembre, c'est le banquet. Les pompiers se retrouvent autour d'une bonne table, c'est l'occasion de rencontrer les compagnies voisines de Coligny, Pirajoux et Cormoz.

Viens ensuite décembre et notre concours de cartes. Le tarot a laissé la place à la coinche. L'approche des fêtes de fin d'année nous rappelle déjà qu'il est temps de reprendre le chemin des calendriers. La boucle est bouclée.

Grâce à l'esprit de camaraderie qui règne au sein du groupe, l'amicale fonctionne en parfaite harmonie.

Elle vous invite à retenir quelques dates pour l'année 2002 :

- les 10 et 11 août : voyage à Marseille
- le 24 août : soirée poulets de Bresse cuits au feu de bois
- le 30 novembre : concours de coinche

Le groupe en 1997



La parole aux associations locales

COMITE DE FLEURISSEMENT



Dotre comité, qui existe depuis février 1996, est composé d'une douzaine de personnes dévouées à la mise en œuvre d'un cadre environnemental agréable.

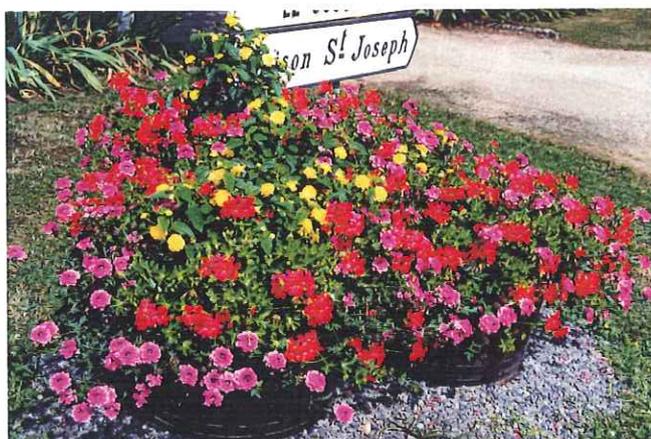
Des dispositions similaires sont prises par l'ensemble des communes qui souhaitent améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens grâce aux fleurs...

Le fleurissement, qu'il soit individuel ou communal, correspond à un comportement et peut contribuer d'abord à la qualité de l'accueil et au bon voisinage.

Le cœur est à l'ouvrage au sein de l'équipe qui s'organise utilement pour les travaux de mise en place au printemps, pour l'entretien et l'arrosage au cours de la saison, puis le dépotage avant l'hiver.

Les particuliers et les commerçants qui participent individuellement au fleurissement de leurs façades, des trottoirs sont aussi des partenaires précieux.

Les ressources financières du comité proviennent de la subven-



Composition du bureau :

Présidente : Micheline LHEUREUX

Vice Président : Daniel MICHON

Secrétaire : Colette LOMBARD

Secrétaire-adjointe : Nelly ROUSSELOT

Trésorière : Marie-Noëlle GOULY

Trésorière-adjointe : Danielle PUTIN



tion communale, dons divers et de la tombola de fin d'année.

L'équipe du fleurissement peut compter et apprécier également le concours régulier de l'employé communal Jean-Luc BOUVARD. Cette équipe fidèle et courageuse est ouverte à toute personne disponible.

Marie-Christine POCHON a été la présidente fondatrice de ce comité de fleurissement ; Nous saluons et constatons le travail important qu'elle y a consacré pendant six années durant. Nous adressons nos félicitations et souhaitons la bienvenue à la nouvelle présidente Micheline LHEUREUX.

Nos associations : **Tous les bureaux**

COMITE DES FETES

Président : Jean-Luc LOMBARD
« Charangeat » Beaupont Tél. 04.74.51.26.15
Trésorier : Grégory GOULY
Secrétaire : Tanguy GREGAUD

AMICALE DES ANCIENS POMPIERS

Président : Raphaël MOREL
« Ringe » Beaupont Tél. 04.74.51.22.42
Trésorier et Secrétaire : Michel TEPPE

SOCIETE DE CHASSE

Président : Guy SOCHAY
« Charangeat » Beaupont Tél. 04.74.51.29.19
Trésorier : Jean-Michel RUFFIN
Secrétaire : Jean-Paul PERDRIX

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Roger BOUILLOUX
« Filion » Beaupont Tél. 04.74.51.23.63
Trésorier et Secrétaire : Roger CHAGNARD
Porte drapeau : René GIRARD
Porte drapeau suppléant : René BOUVARD

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS - FORCE FRANCAISE DE L'INTERIEUR – du 1er bataillon Franc Tireur Partisan Français de l'Ain (FTPF) –

Président : Marcel BEISSON
« le Bourg » Beaupont Tél. 04.74.51.22.04
Trésorier : Jean EVIEUX (Bourg en Bresse)
Secrétaire : Robert DEBIESSE (Coligny)

CLUB DE L'AMITIE

Président : Marcel BEISSON
« le Bourg » Beaupont Tél. 04.74.51.22.04
Trésorière : Andréa SULPICE
Secrétaire : Marcelle BONNET

SOCIETE DE PECHE

Président : Gilbert PUVILLAND
« le Bourg » Beaupont Tél. 04.74.51.22.96
Trésorier : Gérard JANODET
Secrétaire : Jean-Claude BOZON

RESTAURANT SCOLAIRE DOMSURE-BEAUPONT

Président : François POMAT
« la Tournelle » Pirajoux Tél. 04.74.51.28.43
Trésorier : Nathalie MICHEL
Secrétaire : Patrice REVELUT

AMICALE TENNIS

Présidente : Nelly MOREL
« les Charmes » Sermoyer Tél. 03.85.51.85.77
Trésorier : Frédéric BOUILLET
Secrétaire : Bastien GOULY

COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Micheline LHEUREUX
« le Moulin Niat » Beaupont Tél. 04.74.51.21.98
Trésorière : Marie-Noëlle GOULY
Secrétaire : Colette LOMBARD

ESPERANCE BEAUPONT-DOMSURE

Président : Guy MOREL
« le Bourg » Beaupont Tél. 04.74.51.22.20
Trésorier et Secrétaire : Henri REVELUT

FAMILLES RURALES BEAUPONT-DOMSURE

Présidente : Christine MICHEL
« les Cours » Domsure Tél. 04.74.51.21.86
Trésorière : Colette LOMBARD
Secrétaire : Jacqueline MOREL

SOU DES ECOLES BEAUPONT-DOMSURE

Président : Georges FAVRE
« Bévey » Beaupont Tél. 04.74.51.27.24
Trésorière : Brigitte TEILLARD
Secrétaire : Dominique BAS

UNION SPORTIVE DOMSURE-BEAUPONT

Président : Gilles LAMBERT
« la Croix Perron » Beaupont Tél. 04.74.51.28.75
Trésorier : Didier BOUILLOUX
Secrétaire : Maria GREA

AMICALE DES POMPIERS

Président : Olivier PERRIN
« la Grange Maigre » Beaupont Tél. 04.74.51.22.08
Trésorier et Secrétaire : Claude GRENIER

L'AMICALE INTER-SOCIETES

**Elle regroupe l'ensemble des associations et a en charge
la gestion du matériel commun : chapiteau, parquet,
tables, bancs, vaisselle...**

Président : Jean-Luc LOMBARD
« Charangeat » Beaupont Tél. 04.74.51.26.15
Trésorier : Robert PUTIN
Secrétaire : Aimé MOISSONNIER
Responsable vaisselle : Colette LOMBARD (Tél. 04.74.51.26.15)
Responsable location tables et bancs :
Jacques MOIRAUD (Tél. 04.74.51.27.19)

NAISSANCES

1998

Fanny et Julie ROUSSELOT, le 16 janvier – La Ferrière
Sarah JAILLET, le 7 avril – Le Souget
Mathilda RENAUD, le 22 avril – Le Chêne

1999

Timothé VICHERD, le 14 juin – Les Ferrières
Kévin GALAMIN, le 11 juillet – Les Ferrières

2000

Agathe DELAHAYE, le 29 août – Le Biolay
Valentine GRENIER, le 12 octobre – Cropet
Ayat BENMEDJAHED, le 26 octobre – Cropet
Adeline CHRISTAUX, le 14 novembre – Le Bourg

2001

Elodie GAFFURI, le 17 janvier – Le Bourg
Alexis BOUILLOUX, le 20 mars – Fillion
Louise VIALAIT, le 14 juillet – Ringe
Killian GALAMIN, le 19 août – Les Ferrières
Fanny FRANCK, le 5 octobre – La Vieillère Haute
Anaïs et Antonin DELAHAYE, le 20 novembre – Le Biolay
Tess CHIAPPORI, le 19 décembre – Le Souget

MARIAGES

1998

Patrick BOUILLOUX et Michèle CHARRIER, le 4 avril
Grégory RENAUD et Cécile LOMBARD, le 22 août

1999

Bruno MIGUERIAN et Alice BAUD, le 31 juillet
Aimé MOISSONNIER et Christine CASSECUELLE, le 28 août
Grégory PELLETIER et Fabienne PERRIN, le 18 septembre

2000

Walter KIRCHEN et Heidi RYSER, le 23 septembre
David SESTIER et Nathalie MORENO, le 23 septembre

2001

Daniel JACQUARD et Florence GRANDJEAN, le 1er septembre
Philippe MARECHAL et Audrey BOULANT, le 8 décembre

DECES

1998

Gabrielle GIRARD veuve THIELLAND, le 15 février – Bévey
Roger POMMATAU, le 8 avril – Le Bourg
Louisa MAKHLOUFI, le 20 mai – Bévey
Ludovic LEGRET, le 27 juillet – Le Bourg
Noël PAGANELLI, le 9 octobre – Le Perrat
Rémi JAILLET, le 19 novembre – Le Bourg
Robert MARQUANT, le 25 décembre – Le Bourg

1999

Bernard VACHERAT, le 21 janvier – La Ferrière
Andrée PAGNEUX veuve CANARD, le 24 février – Le Bourg
Roger SULPICE, le 11 mai – Le Bourg
Gaston VIALAIT, le 21 juin – La Nicolière
Marie BERAIZIAT veuve RUFFIN, le 26 août – La Crouffe
Hélène RATEAU veuve MAILLET, le 3 novembre – Bévey
Lucie PUTHET veuve DARBON, le 16 novembre – Cropet

2000

Rémi MOREL, le 30 janvier – Le Gruat
Aimée GIRARD veuve PUTIN, le 26 mai – Le Mollard
Clarisse NOEL veuve PUVILLAND, le 30 mai – Le Bourg
Lucien JAILLET, le 13 juin – Le Moulin Niat
Roland DEAL, le 19 juin – Bévey
Ernest PAGANELLI, le 28 août – Le Bourg
Pierre CLAIR, le 12 novembre – Les Greffets

2001

Paulette CHENE veuve GUILLERMINET, le 29 mars – Charangeat
Daniel DAUJAT, le 12 octobre – Ringe
Camille MOISSONNIER veuve CANARD, le 16 octobre – Le Bourg

Permis de construire

Il est PERMIS de BIEN CONSTRUIRE

PERMIS OU DÉCLARATION ?

Vous devez demander un permis de construire pour :

- Toute construction sur un terrain non bâti, même si elle ne comporte pas de fondations.
- Toute construction sur un terrain déjà bâti, dès lors que la Surface Hors Œuvre Brute (S.H.O.B.) dépasse 20m².
- Tous travaux susceptibles de changer la destination d'une construction existante (exemple : logement transformé en commerce).
- Tous travaux ayant pour effet de créer un niveau supplémentaire.

Vous devez établir une déclaration de travaux pour :

- Les travaux de ravalement.
- Les modifications de l'aspect extérieur.
- Les travaux ou les constructions sur un terrain déjà bâti si la Surface future, Hors Œuvre Brute (S.H.O.B.)* **créée est au plus de 20 m²**.
- Les piscines non couvertes.
- Les châssis et serres jusqu'à 2 000 m² de Surface Hors Œuvre Brute (S.H.O.B.)* et de moins de 4m de hauteur.
- Les clôtures.

* S.H.O.B. (Surface Hors Œuvre Brute) : elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la future construction. La surface du plancher se calcule hors œuvre, c'est à dire à l'extérieur des murs.

* S.H.O.N (Surface Hors Œuvre Nette) : elle résulte de la déduction de la surface hors œuvre brute d'un certain nombre de surfaces telles que certains combles, toiture terrasse, balcons, loggias, surfaces non closes des rez-de-chaussée, surfaces réellement affectées au stationnement des véhicules, caves en sous-sol, etc.

DOIS-JE FAIRE APPEL À UN PROFESSIONNEL ?

D'après la loi, l'intervention d'un architecte est obligatoire. 3 cas font exception :

- Une construction d'une Surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N.) inférieure à 170 m².
 - Une construction à caractère agricole, d'une Surface Hors Œuvre Brute (S.H.O.B.) inférieure à 800 m².
 - Des châssis ou des serres jusqu'à 2000 m² de Surface Hors Œuvre Brute (S.H.O.B.) et de moins de 4 mètres de hauteur.
- Dans tous les cas, vous pouvez faire appel aux conseils gratuits d'un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

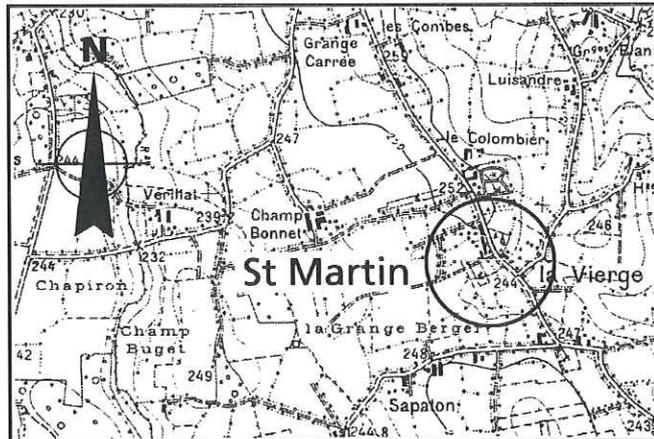
QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

• LE PLAN DE SITUATION

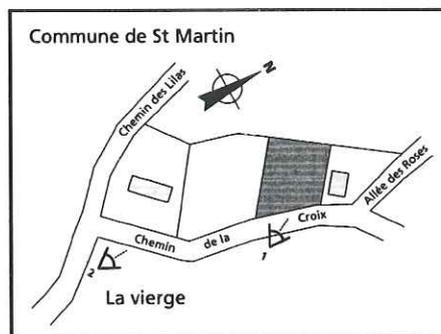
Il doit permettre de comprendre immédiatement où se trouve votre terrain dans la commune.

Il comprend :

- L'orientation
- Les voies de dessertes avec indication de leur dénomination
- Des points de repères permettant de localiser le terrain (un extrait du Plan d'Occupation des Sols de la Commune, ou le plan d'assemblage cadastral).



Il précise les points et angles de vue des documents photographiques indiqués sur le volet paysager.



*Dessiner une
flèche ou un
cercle pour situer
votre
terrain.*

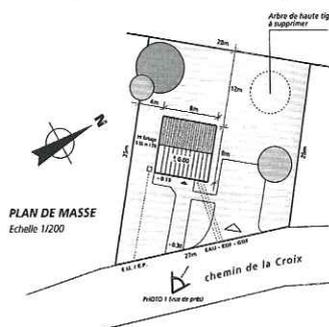
*Echelle conseillée :
entre 1/5 000
et 1/10 000.*

• LE PLAN DE MASSE

Ce plan permet de comprendre ce qui existe sur votre terrain et ce qui sera modifié, non seulement par l'implantation de la construction mais aussi par l'aménagement de votre terrain : terrasse, arbres existant et plantés, voie d'accès, talus... Son analyse par le service instructeur de la DDE permet de vérifier certaines règles d'urbanisme, telles que les règles d'implantation.

Il comprend :

- L'échelle du plan
- Les dimensions du terrain
- Les plantations existantes, celles à supprimer et à créer

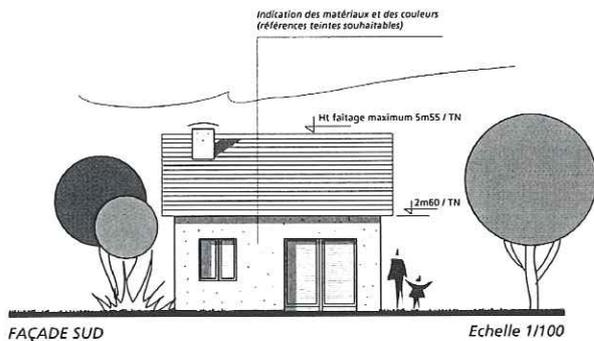


- Le relief
- L'emplacement des bâtiments (existants et à construire) et leurs dimensions
- Les distances entre le débord de la toiture et les limites du terrain
- L'emplacement des branchements d'eau potable, d'électricité et d'égout (s'il n'existe pas de réseau col-

P permis de construire

lectif, faire un schéma du système d'assainissement individuel)
 • Les endroits précis d'où vous avez pris vos photographies (voir volet paysager).

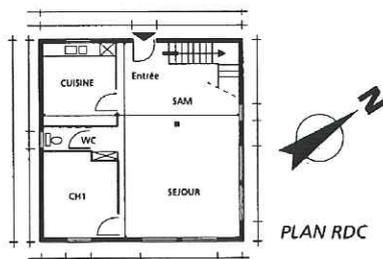
• LES FAÇADES



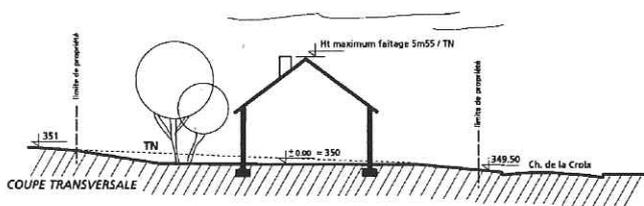
Vous devez joindre les plans de **toutes** les façades, en précisant bien l'échelle.

Ces plans doivent faire apparaître les ouvertures, volets, menuiseries, soubassements, le niveau du terrain avant travaux et après s'il doit être modifié. Ces précisions sont indispensables.

• LES PLANS INTERIEURS



• LE VOLET PAYSAGER



Une construction doit s'intégrer parfaitement dans son environnement. Pour juger si c'est le cas de votre projet, le service instructeur a besoin de plusieurs documents. Les suivants sont obligatoires :

A) Les coupes de terrain faisant apparaître clairement non seulement l'insertion de la construction sur le terrain mais également l'aménagement du terrain de limite en limite (accès à la voirie, terrain, mouvement de terrain, terrain avant et après les travaux...). Elles indiquent les niveaux du terrain de la construction et doivent faire apparaître le terrain naturel avant et après travaux. En cas de bouleversement du terrain, les coupes doivent permettre de comprendre la portée exacte de ces modifications.

B) Deux photographies couleur au moins qui permettent de situer le terrain dans le paysage proche et lointain. Les points et

angles de vue seront reportés sur le plan de situation et sur le plan de masse.



Vue de loin



Vue de près

Deux autres documents sont à fournir lorsque le projet est situé hors zone urbaine ou s'il est soumis au recours à un architecte ou s'il est situé dans un périmètre de protection au titre des monuments historiques et des sites :

C) Des documents graphiques représentant la construction dans son environnement et l'ensemble des aménagements des abords.



2 possibilités de rendu du document graphique :
 simulation couleur sur fond photo ou
 au trait noir & blanc d'après photo



D) Une notice paysagère qui décrira l'environnement existant ainsi que les dispositions prévues pour insérer votre projet dans cet environnement, y compris les plantations.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

• Où déposer la demande et qui instruira celle-ci ?

Les demandes doivent être déposées en 4 exemplaires contre un récépissé à la mairie, ou adressées à la mairie par pli recommandé avec accusé de réception. Les services de la commune n'instruisant pas eux-mêmes les dossiers, ceux-ci sont transmis à la subdivision de la Direction Départementale de l'Équipement de Montrevel-en-Bresse.

• Quel délai ?

Le délai légal d'instruction d'un permis de construire est de deux mois. Si l'instruction nécessite la consultation d'un ou plusieurs services, ce délai est porté à trois mois. Dans tous les cas, les services instructeurs s'efforceront de procéder à une étude plus rapide. Si votre dossier est incomplet, les documents manquants ou incomplètement remplis vous seront réclamés. Si votre dossier est complet, le délai d'instruction vous sera notifié.

• Quelles sont les obligations légales ?

Après avoir obtenu votre autorisation de construire, vous devez commencer les travaux dans un délai de deux ans. Vous pouvez bénéficier d'une prorogation de votre autorisation pour un délai d'un an, à condition que vous en fassiez la demande au plus tard deux mois avant l'expiration de ce délai de deux ans et si les

Permis de construire

règles d'urbanisme n'ont pas évolué défavorablement. Dès le début des travaux, envoyez à la mairie la «déclaration d'ouverture de chantier» (imprimé joint à votre permis de construire). A la fin des travaux, envoyez à la mairie la déclaration d'achèvement des travaux.

• Délais de recours

Votre permis de construire peut faire l'objet d'un recours par un tiers, à condition que ce recours soit effectué pendant le plus tardif des deux délais suivants : deux mois d'affichage en mairie ou deux mois d'affichage réglementaire sur le terrain. Attention, en cas de recours, le titulaire du permis de construire devra apporter la preuve de l'affichage.

• Quelles taxes et contributions ?

Il s'agit notamment de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la Taxe Départementale pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TD CAUE) et éventuellement de certaines contributions (exemple : la participation pour raccordement à l'égout ; la mairie du lieu des travaux pourra vous en indiquer le montant).

• Besoin d'un conseil ?

Pour mieux connaître vos droits, pour disposer d'informations sur le logement, son financement, l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) est à votre disposition. Pour améliorer votre information sur le permis de construire, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou au service instructeur de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Ain.

A QUI S'ADRESSER ?

● Direction départementale de l'Équipement de l'Ain (DDE)

23 rue Bourgmayer 01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 45 62 37
Route de Mâcon 01340 MONTREVEL EN BRESSE
Tél. 04 74 25 68 80

● Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

34 rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 21 82 77

● Association des Architectes de l'Ain (AAA)

B.P. 06 - 01001 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél. 04 78 55 06 20

● Union Nationale de Constructeurs de Maisons Individuelles (UNCMI)

9 allée des Chênes 69530 BRIGNAIS
Tél. 04 72 31 00 57

● Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE de l'Ain)

34 rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 21 11 31

Comité Départemental Habitat et Développement Rural

CDHDR

HABITAT
&
DEVELOPPEMENT

Le Faubourg

49, avenue de Mâcon
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 45 36 80
Fax 04 74 22 06 79
E-Mail: CDHDR-01@wanadoo.fr

Propriétaires, vous pouvez bénéficier d'aides financières pour la réalisation de vos travaux de réhabilitation.

Avant de commencer vos travaux, renseignez-vous !

Dans votre point info habitat à Marboz, le 2ème lundi du mois de 10 H à 12 H en mairie : 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 9 septembre, 14 octobre, 18 novembre (attention, permanence le 3ème lundi), 9 décembre

ou directement à notre organisme à BOURG EN BRESSE.



PORTAGE DE REPAS AUX PERSONNES AGÉES

Siège : Mairie
01370 Saint-Etienne-du-Bois
Secrétariat : ☎ 04 74 25 85 86
Heures permanences : en matinée
lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h
à 12h

Association régie par la loi de 1901

RÔLE DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées lorsqu'elles n'ont pas la possibilité par elles-mêmes de s'alimenter dans de bonnes conditions.

Le portage d'un repas chaud à domicile, service mis en place en octobre 1993, est proposé le midi du lundi au vendredi, les repas sont préparés par la Maison des Pays de l'Ain et portés à domicile par une équipe de bénévoles (environ 60) en 3 tournées. Moyenne journalière de repas servis : environ 40.

MODE D'EMPLOI

Lorsque vous utiliserez le service pour la première fois, adressez-vous au responsable local de l'association qui viendra vous donner tous les renseignements utiles concernant le fonctionnement du service, le prix des repas, les aides éventuelles en fonction de vos ressources.

Pour commander vos repas, appelez **24 h à l'avance**
au numéro suivant : ☎ **04 74 25 85 86**.

LE BUREAU

Président : Docteur Denis PERRON **Tél. : 04 74 30 52 52**
Vice-Présidente : Danielle PUVILLAND **Tél. : 04 74 30 53 84**
Trésorière : Georgette FROMONT **Tél. : 04 74 30 50 18**
Secrétaire : Christine JANOD **Tél. 04 74 30 56 63**
Secrétaire Adjointe : Gabrielle PERDRIX **Tél. 04 74 30 50 12**

A QUI VOUS ADRESSER ?

VOTRE RESPONSABLE LOCAL :
Marie-Christine POCHON
☎ 04 74 51 22 19

Ain Aide Services Bresse-Revermont



Foyer Soleil
01851 MARBOZ
Tél. / Fax : 04 74 42 02 14

Le maintien à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées, est un sujet d'une grande importance de par son aspect humain. On imagine en effet le

déchirement que peut représenter pour une personne l'abandon de son domicile.

AIN AIDE SERVICE BRESSE REVERMONT, association créée en 1990 par les infirmières libérales des cantons de Treffort et Coligny, offre une alternative à l'hospitalisation ou à l'entrée en maison de retraite. Elle permet d'assurer une existence digne à la personne âgée, malade ou handicapée qui désire rester chez elle, ceci grâce à l'intervention d'une aide à domicile. Plus de 310 personnes ont déjà fait appel aux services de l'association sur le secteur de Bresse Revermont depuis sa création. 40 aides à domicile effectuent 1850 heures en moyenne par mois. 8 familles aidées sur la commune de Beaupont pour l'année 2001, soit 2112 heures.

AIN AIDE SERVICE propose selon les besoins une personne qui assure la surveillance, une personne pour les courses, le petit ménage ou les repas, une dame de compagnie pour la présence, la promenade, l'aide administrative. A temps partiel ou à temps plein, de jour, de nuit ou de week-end, ce service est à la carte. AIN AIDE SERVICE a adopté la formule MANDATAIRE, très souple dans son fonctionnement. Ce sont les personnes faisant appel aux services de l'association qui sont employeurs et bénéficient de ce fait d'avantages intéressants : exonération des charges patronales de Sécurité Sociale selon les cas et importantes déductions fiscales. L'association, quant à elle, se charge de toute la

gestion du dossier de l'employeur (contrat de travail, bulletins de salaire, déclaration à l'URSSAF...) et de toutes les démarches qui pourraient poser difficultés à la personne aidée.

L'association assure les remplacements des aides à domicile. AIN AIDE SERVICE BRESSE REVERMONT est :

- conventionnée avec la Mutualité Sociale Agricole de l'Ain (possibilité de prise en charge pour les personnes aidées),
- possibilité de prise en charge avec autres caisses (MGEN, Caisse Militaire de Toulon, SNCF, etc.),
- conventionnée avec le Conseil Général pour l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Le tarif horaire sans prise en charge est de 9,79 euros (tout compris).

Une permanence téléphonique est assurée
24 h sur 24.

Tél. Marboz : 04 74 42 02 14 - 06 83 98 46 17
Tél. Bourg en Bresse : 04 74 21 42 52

Madame BEREIZIAT (portable : 06 83 98 46 17) assure les permanences à :

- **Marboz (tél. 04 74 42 02 14)**
lundi de 13 h 30 à 17 h 30
mardi de 13 h à 17 h
jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
- **Coligny (mairie, tél. 04 74 30 11 12)**
mardi de 10 h à 12 h
- **St Etienne du Bois (foyer communal, tél. 04 74 30 51 95)**
jeudi de 11 h à 12 h
- **Treffort (mairie, tél. 04 74 42 38 04)**
vendredi de 11 h à 12 h.



L'Association ADMR Bresse-Revermont rayonne sur 14 communes situées sur les cantons de Coligny et Treffort-Cuisiat. Elle emploie actuellement 2 Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale, 14 aides à domicile, 3

employées de maison et une secrétaire administrative, toutes domiciliées sur le secteur, et est gérée par un conseil d'administration composé de 18 bénévoles et de 4 salariées. En 2001, 11 personnes ont été aidées sur la commune de Beaupont pour 764 heures.

Les buts principaux de l'ADMR sont :

- favoriser un maintien à domicile de qualité, dans le respect de la liberté et de la dignité de chaque personne ;
- faire reconnaître par les collectivités les besoins des familles, des malades, des personnes handicapées, des personnes âgées vivant en milieu rural, tout en créant des emplois pérennes.

Si vous avez besoin d'un coup de main pour le ménage, les courses, la préparation des repas, la garde de vos enfants, de vos parents, contactez l'ADMR Bresse Revermont qui a été fondée il y a 50 ans sur le fameux triangle d'or de l'ADMR, c'est à dire la relation humaine privilégiée entre un bénévole, une salariée et une famille aidée.

Chaque cas est particulier, aucun n'est insoluble. Grâce à ses agréments simple et qualité, tous les services peuvent être financés en totalité ou en partie seulement par les organismes sociaux divers, caisses de retraites, mutuelles, comités d'entreprise. Ils peuvent être réglés par des Titres Emploi Service, et donnent droit à réduction d'impôt.

En cette fin d'année 2001, l'ADMR Bresse Revermont a fêté ses cinquante années de travail, d'évolution, d'actions diverses au travers de débats parfois difficiles mais toujours constructifs.

POUR PRENDRE CONTACT AVEC L'ASSOCIATION

● Appelez le secrétariat au 04 74 25 85 37

Une professionnelle ou le répondeur de l'association seront à votre écoute. N'hésitez pas à laisser un message.

● Ou rendez-vous à l'une des permanences assurées,

- soit :
- à Treffort, le 1er vendredi de chaque mois de 9h à 11h à la mairie (salle des associations)
 - à Coligny, le 2ème mardi de chaque mois de 8h30 à 10h à la mairie (salle rose en bas)
 - à Marboz, le 3ème lundi de chaque mois de 9h à 11h au Foyer Soleil
 - à St Etienne du Bois, le 4ème jeudi de chaque mois de 9h à 11h au Foyer Communal (route de Treffort).

● Ou contactez sa Présidente

Mme PIN Anne-Marie

Le Village - 01370 MEILLONNAS

Tél : 04 74 51 33 70

L'association pourra réaliser très rapidement avec vous et pour vous, à votre domicile, l'étude de vos besoins et vous orienter vers la meilleure solution.

BUREAU ADMR BRESSE-REVERMONT

M^{me} PIN Anne-Marie	Présidente ADMR Bresse-Revermont	Le Village - 01370 Meillonnas ☎ 04 74 51 33 70
M^{me} PONCET Andrée	Vice-Présidente et responsable Vie quotidienne	Vacon - 01370 Bény ☎ 04 74 30 54 02
M^{me} OVIQUE Nathalie	Responsable service familles et Secrétaire adjointe	Mas Girard - 01370 Treffort-Cuisiat ☎ 04 74 42 37 77
M^{me} CROZET Jeanine	Responsable activités bénévoles	Chevignat - 01370 Courmangoux ☎ 04 74 51 26 76
M^{me} MILLET Christiane	Secrétaire	St Germain - 01270 Villemotier ☎ 04 74 51 53 53
M^{me} RAFFOURT Michelle	Trésorière	Le Châtelet - 01370 Treffort-Cuisiat ☎ 04 74 30 55 80
M^{me} PERDRIX Jeanine	Trésorière adjointe (facturations)	Les Rippes - 01370 St Etienne-du-Bois ☎ 04 74 30 52 40

A l'location au Logement Etudiant

Des démarches simplifiées sur Internet



ALLOCATIONS
FAMILIALES

CAF DE L'AIN

A l'occasion de la rentrée, les étudiants qui emménagent dans un appartement ou dans une résidence universitaire

peuvent contacter leur Caisse d'Allocations Familiales pour demander une aide au logement. Pour faciliter ces démarches, la CAF de l'Ain met à la disposition des étudiants un service sur Internet. En se connectant au **www.caf.fr**, les étudiants peuvent saisir en ligne leur demande d'aide au logement. Ils impriment ensuite leur dossier personnalisé et l'envoient à leur CAF

accompagné des pièces justificatives demandées. Dès réception du dossier par la CAF, l'étude du droit à une aide au logement est effectuée dans les meilleurs délais. Le montant de leur aide peut être estimé sur le même service Internet **www.caf.fr** ou sur le 3615 CAF (de 0,035 € à 0,129 € la minute en heures pleines). Sur Internet, il est aussi possible d'imprimer les autres demandes de Prestations Familiales et de consulter les conditions d'attribution des aides de la CAF.

CAF DE L'AIN

4 rue Aristide Briand 01014 BOURG EN BRESSE CEDEX



DES SERVICES A DOMICILE POUR LA QUALITE DE VIE

L'A.D.A.P.A., depuis 40 ans, propose des services d'aide à domicile s'adressant à tous, familles, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées :

- Service d'aides à domicile : prestation aide-ménagère (prise en charge partielle selon les situations par les caisses de retraite, les mutuelles, l'aide sociale, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- Service d'employées de maison et de gardes à domicile.
- Service intermédiaire : un coup de main au bon moment pour du bricolage, du jardinage, des services ménagers.

*Agrément qualité préfectoral -> dégrèvement d'impôt
Convention Titre Emploi Service - Comités d'entreprises
Caisses de retraite.*

Sur votre commune, l'Association emploie des professionnelles qui assurent un soutien dans les tâches de la vie courante (entretien de la maison, du linge, courses, préparation des repas...) et apportent, par leur action quotidienne, un soutien moral, une présence, une écoute.

L'A.D.A.P.A. à Beaupont en 2001, c'est 3 personnes aidées - 417 heures réalisées à domicile.

Pour plus d'informations, ou pour une demande d'intervention, vous pouvez nous contacter, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

- soit par téléphone : **04.74.45.51.70**
- soit en vous rendant dans nos bureaux au **10, rue pavé d'amour à Bourg-en-Bresse.**

Un professionnel vous accueillera ; il vous proposera de se rendre à votre domicile pour évaluer avec vous vos besoins et vous orientera vers le service le plus adapté.

Allocation Personnalisée d'Autonomie

UN NOUVEAU DROIT EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES

Depuis le 1er janvier 2002, l'APA remplace la Prestation Spécifique Dépendance.

- Vous avez au moins 60 ans,
- Vous résidez en France,
- Vous avez besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie...

*...L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
peut vous apporter une solution.*

L'APA est une prestation en nature accordée par le Président du Conseil Général. Elle vous est versée en fonction de votre degré de perte d'autonomie quel que soit votre niveau de ressources. L'APA ne fait l'objet d'aucun recours sur succession, donation ou legs. L'APA concerne les personnes âgées vivant à domicile ou hébergées en établissement.

QUEL EST LE MONTANT DE L'APA ?

● **A domicile** : le montant maximum du plan d'aide est fixé par un tarif national qui tient compte de votre degré de perte d'autonomie. Selon vos ressources, une participation peut vous être demandée. Cette allocation est affectée à la couverture des dépenses de toute nature relevant du plan d'aide individuel proposé par l'équipe médico-sociale.

● **En établissement** : l'APA est destinée à couvrir le tarif dépendance de l'établissement qui comprend les dépenses d'aide à la vie quotidienne à l'exclusion de celles liées à l'hôtellerie et aux soins. Comme pour l'APA à domicile, une participation reste à la charge du bénéficiaire.

COMMENT L'APA EST-ELLE ATTRIBUÉE ?

L'APA est gérée par le Conseil général. L'instruction de votre demande comporte des vérifications administratives et une évaluation médico-sociale.

● **A domicile** : l'équipe médico-sociale évalue votre perte d'au-

tonomie et vos besoins, et vous propose un plan d'aide personnalisé s'il y a lieu.

● **En établissement** : l'équipe médico-sociale de l'établissement évalue votre perte d'autonomie et vos besoins conformément à la réforme de la tarification des EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le droit à l'APA est ouvert à la date de dépôt d'un dossier de demande complet. A compter de cette date, le Président du Conseil général a deux mois pour notifier sa décision.

Toutefois, l'APA peut être accordée en urgence.

QUEL SUIVI POUR LA PERSONNE ÂGÉE ?

A domicile ou en établissement, l'APA fait l'objet d'une révision périodique.

L'APA peut être révisée à tout moment en cas de modification de la situation du bénéficiaire.

QUI CONTACTER ?

**Conseil Général de l'Ain - Direction générale de la
Prévention et de l'Action Sociale (DIPAS)**

10, rue Pavé d'Amour - BP 415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Info. APA: 04 74 32 33 65 - Fax : 04 74 32 33 33

E-mail : apa@cg01.fr

Le dossier est également disponible auprès de :

• votre Circonscription d'Action Sociale du Conseil général de l'Ain : 52, Grande Rue - BP 46 - 01340 Montrevel en Bresse - **Tél. 04 74 25 68 00**

- votre mairie
- votre établissement d'hébergement
- votre caisse de retraite.

Renseignements pratiques

Pompiers 18

Gendarmerie de Coligny 04.74.30.11.29

Samu 15

Mairie de BEAUPONT 04.74.51.21.62
Télécopie 04.74.51.24.77

Secrétariat ouvert au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 H à 12 H

Ecole primaire BEAUPONT 04.74.51.20.63
Ecole primaire DOMSURE 04.74.51.26.70
Direction de l'Equipement 04.74.25.68.80
(Montrevel en Bresse)
Service des eaux SOGEDO 03.84.48.83.37
(Saint-Amour)
EDF service dépannage 0.810.333.001
Trésor public 04.74.30.11.37
(Coligny)

Paroisse
Père Richard SZWAST, cure de Coligny 04.74.30.10.88

Correspondants presse
La Voix de l'Ain : Marie-Noëlle GOULY 04.74.51.25.19
Le Progrès : Liliane MOIRAUD 04.74.51.27.19

PERMANENCES BIBLIOTHÈQUE

Mercredi de 17 H 30 à 18 h 30
Samedi de 10 H à 11 H 30

LOCATION SALLE DES FÊTES : Tarifs au 1^{er} janvier 2002

Apéritifs et vins d'honneur

- Particuliers de la commune :
30.49 € (200 F) - y compris cuisine et verres
- Particuliers extérieurs :
45.73 € (300 F) - y compris cuisine et verres

Manifestations sociétés locales

76.22 € (500 F) - y compris cuisine et vaisselle

Soirées dansantes sociétés locales

106.71 € (700 F) - y compris cuisine et vaisselle

Repas

- Résidents de la commune :
salle 76.22 € (500 F), cuisine 15.24 € (100 F),
vaisselle 15.24 € (100 F),
journée supplémentaire 30.49 € (200 F)
- Non résidents de la commune :
salle 91.47 € (600 F), cuisine 15.24 € (100 F),
vaisselle 15.24 € (100 F), journée supplémentaire 30.49 € (200 F)

Repas commerciaux professionnels

- De la commune :
salle 106.71 € (700 F),
cuisine 15.24 € (100 F), vaisselle 15.24 € (100 F)
- Extérieurs :
salle 137.20 € (900 F), cuisine 15.24 € (100 F),
vaisselle 15.24 € (100 F)

Pour les soirées dansantes et les repas, il sera demandé une caution de 152.45 € (1000 F).

Produire également une attestation d'assurances responsabilité civile.

Il vous est également possible de louer la sono à la salle des fêtes :

Sociétés locales : 7.62 € (50 F)
Particuliers de la commune : 15.24 € (100 F)
Particuliers extérieurs : 30.49 € (200 F)

INFORMATISATION DU CADASTRE

L'installation du logiciel de consultation cadastrale a été effectuée le 18 mars dernier. Des mises à jour seront effectuées régulièrement. Les données numérisées se substitueront aux supports papier tels le registre de relevés de propriétés, les plans parcellaires. La réglementation nous permet de délivrer des relevés de propriétés mais en aucun cas des reproductions de plans (habilitation exclusive du service du cadastre - rue Charles Tardy à Bourg en Bresse).

SERVICE NATIONAL - RECENSEMENT À 16 ANS

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser en mairie à leur 16^{ème} anniversaire. Cette formalité obligatoire est à accomplir par l'intéressé(e) ou son représentant légal. Une attestation de recensement sera délivrée. Celle-ci est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours, permis de conduire... Le fichier du service national servira à l'inscription automatique sur les listes électorales.

LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscriptions sont reçues en mairie toute l'année. N'attendez pas le 31 décembre pour vous inscrire. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les trois bennes, jusqu'alors déposées à la Croix Perron, viennent d'être transférées provisoirement derrière l'ancienne laiterie en bordure de la voie communale n° 2. Merci de veiller au respect de cet environnement. Ne pas déposer de laisser traîner cartons et emballages à proximité.

ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION de véhicules hors d'état de circuler ou réduit à l'état d'épaves

Convention du 24/10/1973 passée entre le Préfet de l'Ain et le groupement d'intérêt économique *Epav'service* : cette convention permet, tout en remettant dans le circuit économique une quantité non négligeable de produits ferreux, d'éliminer les véhicules abandonnés qui constituent soit des entraves à la circulation ou au stationnement, soit un préjudice à l'harmonie des sites et paysages. *Epav'service* s'engage, sur ordre de service du maire, à enlever à ses frais, dans un délai de 15 jours, tout véhicule réduit à l'état d'épave abandonné sur la voie publique, soit dans un lieu accessible sans difficulté particulière en vue de sa destruction définitive. La contrepartie du service assuré par *Epav'service* est constituée par la valeur de la ferraille et ne donne lieu à aucun paiement.

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIÉES

● Justificatifs de domicile supprimés

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui le demande, **SAUF** pour :

- l'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un passeport,
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil,
- l'inscription sur les listes électorales,
- l'inscription scolaire et universitaire.

● Fiches d'état civil supprimées

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées. Pour justifier de votre Etat Civil, il vous suffit désormais

Renseignements pratiques

de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

● Certification conforme des photocopies de documents supprimée

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original. En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

QUELS DOCUMENTS PRODUIRE POUR ÉTABLIR UNE DEMANDE DE :

● Carte nationale d'identité sécurisée

- extrait d'acte de naissance avec filiation complète (délivré dans la commune de naissance – durée de validité 3 mois) ou livret de famille
- 2 photos d'identité identiques et récentes, la tête nue, de face et sur fond clair (noir et blanc non obligatoire)
- 2 justificatifs de domicile récents avec adresses identiques, de deux organismes différents (EDF, Eau, loyer, avis d'imposition, téléphone, assurance, ...)

En cas de renouvellement, présenter l'ancienne carte périmée
En cas de perte ou de vol, joindre la déclaration délivrée par les services de police ou de gendarmerie.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés en personne (prise d'empreinte et signature). La délivrance de la carte nationale d'identité est gratuite. Durée de validité : 10 ans.

● Passeport de l'Union Européenne - République Française

- extrait d'acte de naissance avec filiation complète (délivré dans la commune de naissance – durée de validité 3 mois) ou livret de famille
- 2 photos d'identité identiques et récentes, la tête nue, de face et sur fond clair (noir et blanc non obligatoire)
- 1 justificatif de domicile récent
- carte nationale d'identité
- timbre fiscal de 60 €

En cas de renouvellement, joindre l'ancien passeport périmé
En cas de perte ou de vol, joindre la déclaration délivrée par les services de police ou de gendarmerie.
Durée de validité normale : 10 ans. Durée de validité du passeport portant inscription d'un mineur de moins de 15 ans : 5 ans

FORÊTS PRIVÉES

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes (CRPT) intervient auprès des propriétaires de parcelles boisées :

- pour les informer sur la gestion forestière, les techniques de sylviculture (plantations, éclaircies, coupes d'amélioration et de régénération), la réglementation...

- pour les aider à réaliser des travaux en commun : gestion et équipements forestiers, opérations sylvicoles.

Le CRPT travaille en liaison avec les organisations professionnelles forestières (syndicats, coopératives, groupements de sylviculteurs, associations de travaux et de gestion forestière).
Pour tout renseignement concernant la gestion de vos parcelles boisées, vous pouvez contacter le technicien forestier de votre secteur :

M. Rémi CHAPELANT - Maison de l'Agriculture
4 Avenue du Champ de Foire – BP 84
01003 BOURG EN BRESSE
Tél. 04.74.45.47.57 – Fax 04.74.45.47.59
Permanence le mercredi matin.

SECURITE

LA GENDARMERIE NATIONALE COMMUNIQUE : **PROTEGEZ VOUS CONTRE LES CAMBRIOLAGES, FAITES ECHEC AUX VOLEURS.**

La gendarmerie veille, mais cela ne suffit pas. Pour participer à votre propre sécurité, il est possible de décourager les voleurs qui ont trois adversaires : le temps, le bruit et un ensemble de précautions qui constituent autant d'obstacles décourageants.

● Conseils lorsque vous quittez votre résidence :

- vérifiez les issues, serrures et verrous de votre habitation et de ses dépendances.
- ne laissez pas traîner vos clés.
- ne donnez pas l'impression de partir longtemps et si possible prévenez le voisinage de votre absence.
- pendant les vacances, faites tondre la pelouse et ouvrir les volets par un voisin ou un parent.

● Conseils lorsque vous êtes chez vous :

- n'ouvrez pas votre porte à n'importe qui.
Lorsque vous avez à faire à des démarcheurs, exigez la production d'une carte professionnelle. En effet, certains voleurs n'hésitent pas à faire usage de fausses qualités pour pénétrer chez les gens.
- ne vous laissez pas distraire par l'un d'eux sans savoir où se trouve l'autre, qui peut fouiller la pièce où vous les recevez sans que vous vous en aperceviez.
- la nuit, assurez-vous de la fermeture de toutes les issues de votre maison (portes, fenêtres et volets).

Si un cambriolage intervient malgré tout, contactez le plus rapidement possible la gendarmerie au **17**. En attendant son intervention, ne déplacez aucun objet, ne touchez à rien et évitez de vous déplacer. Vous risqueriez de souiller des traces ou indices précieux pour la conduite de l'enquête.

● Ces conseils valent également pour les vols commis dans les véhicules :

- assurez-vous de la fermeture des portières, y compris lors d'une courte absence. Evitez de laisser dans le véhicule des documents tels que carte grise, permis de conduire, ou encore les clés de votre habitation.
- ne tentez pas les voleurs en laissant sac à mains, porte feuille ou vêtements de valeur sur les sièges et à la vue.
- abstenez-vous aussi de laisser votre véhicule, moteur en route, lors d'achats rapides.

La gendarmerie ne pouvant être partout en même temps, IL IMPORTE QUE CHACUN PRENNE CONSCIENCE QUE LA PREVENTION EST L'AFFAIRE DE TOUS.

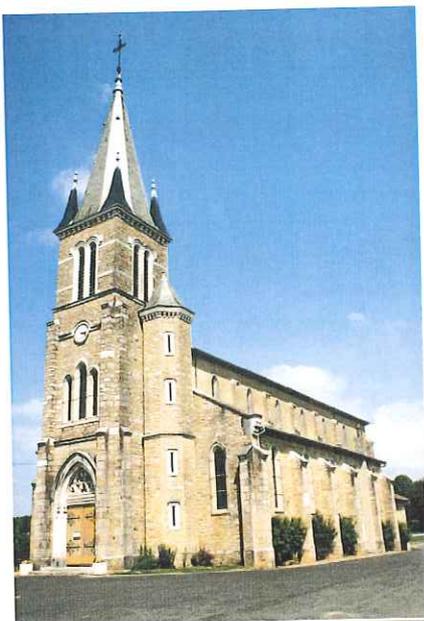
A ce titre, n'hésitez pas à contacter les gendarmes si vous observez la présence de véhicules ou de personnes à proximité d'une habitation, d'un établissement bancaire ou de tout autre lieu, alors qu'ils n'ont rien à y faire.

Faites le 17

ou le **04.74.30.11.29** (gendarmerie de Coligny).

L'histoire de notre clocher

Vers l'an 1670, le seul lieu de culte implanté sur la nouvelle paroisse est la déplorable chapelle en pleine campagne, prête à tomber, n'étant que de terre et de bois. Cette chapelle était située à l'emplacement de l'église actuelle.



Le projet d'une belle église en pierre de taille à édifier à la Vièillère Basse s'était métamorphosé en la réalité d'une petite église construite à moindre frais au bourg de Beaupont. Elle fut bénie en 1782.

Les deux cloches portent les inscriptions suivantes :

● La première :

*« Laud Deum. Plebem Voco. Defunctos Ploro
Pestem Fugo. Festa Decoro »*

*« Je m'appelle Marie Virginie. J'ai été baptisée en 1891,
par MANGIOT, Vicaire Général.*

*Mon parrain est Joseph Ferdinand MICHEL (Maire de
Beaupont). Ma marraine est Virginie MAITREPIERRE. »*

Faite par Ch. ARAGON, ingénieur chevalier Léon XIII, fondateur à Lyon, 1891.

Elle fut acquise à l'aide d'une importante allocation du conseil municipal et des pieuses offrandes de la paroisse.

● La seconde :

*« Ma sœur aimée à laquelle je succède
s'appelait Marie Joséphine. Elle a été
baptisée en l'année 1845.*

*Son parrain : Denis Joseph COLLET
(Maire de Beaupont)*

Sa marraine : ROSE VITTE,

épouse MAITREPIERRE.

*Elle a sommé la mobilisation,
je sonnerai la victoire.*

J'ai été baptisée en 1916 par Emile LANDRY,

Maire de Beaupont et le curé

Marie Hippolyte JOLLION.

Je m'appelle Marie Emilie.

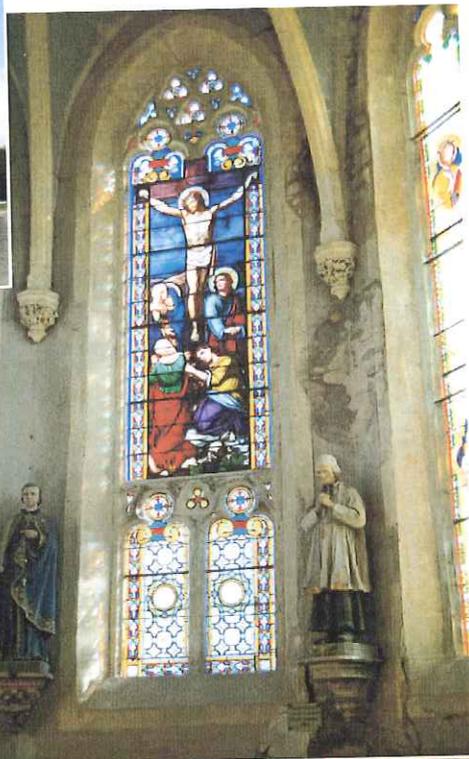
Parrain : Emile LANDRY.

Marraine : Marie CHANEL,

épouse de J. CHANEL. »

*« Si vous entendez ma voix,
n'endurcissez pas vos cœurs »*

Les fils de G. PACCARD Lyon 1916.



Après avoir perdu son clocher pendant la révolution, elle menaçait ruine en 1843. Nous ignorons quelle fut l'aide reçue mais des travaux l'éloignèrent du danger d'un effondrement. Elle fut démolie et reconstruite en pierre en 1876 sous la direction de l'architecte Anselme ROCHET et les entrepreneurs Romain ECO-CHARD et Léonard MARTIN. Sa bénédiction intervint le 17 janvier 1878 et sa consécration le 22 septembre 1895.

En 1875, le desservant de la paroisse était l'abbé Jean Marie LUGNE qui est enterré sous la croix au centre du cimetière. Cette église est de style néogothique, l'allée centrale compte 10 vitraux portant les inscriptions des dix commandements. Le vitrail principal du chœur représente la mise en croix, il est signé Augustin THIERY, Lyon 1877. Les quatre latéraux représentent Saint Luc, Saint Jean, Saint Joseph, Saint Pierre, Saint Marc, Saint Mathieu, Sacré Cœur de Jésus, et le Sacré Cœur de Marie. De chaque côté de la nef, deux vitraux comportent les écrits du « Je crois en Dieu ». Ils ont tous été réalisés et posés par l'atelier BESSAC de Pont d'Ain en 1878. Ces vitraux ont fait l'objet d'une restauration dans les années 1990 en gardant les motifs initiaux.

Souvenirs d'enfance (année 1920)

Le marché avait lieu le vendredi.

« Quand nous sortions de l'école à 11 heures, la rue était noire de monde. Hommes, femmes et enfants se bousculaient devant les étalages des coquetiers venus du Villard, de Saint-Amour, des bouchers : M. PEPIN de Beaupont, M. SORRET de Marboz, du fromager : Mme NICOLAS de Coligny.

La maison PONCETY étalait ses étoffes, mais les enfants étaient surtout émerveillés par l'étal des couteaux, briquets, objets de toutes sortes que présentait M. AUBONNET, marchand forain qui résidait à la Nicolière.

Une fois, un garmement lui ayant chapardé un couteau, le « Père Bonnet » s'en vint se plaindre au maître qui infligea au coupable, après restitution du larcin, plusieurs heures de cachot

dans la prison communale située dans le bûcher ouest de l'école des garçons.

Au cours de la matinée, de tous les chemins convergeant au bourg, arrivaient les fermières portant à chaque bras un large panier plein de beurre, d'œufs, de fromages, et les voitures à cheval encombrées de cageots remplis de volailles, lapins et pigeons.

C'étaient les coquetiers qui donnaient de l'importance aux marchés. Ils drainaient les petits produits fermiers et en retour, les marchands, épiciers, cafés, artisans, bénéficiaient de l'argent que les gens de la campagne dépensaient pour leurs besoins ménagers après l'avoir reçu des coquetiers ».



Calendrier des Fêtes 2002

JANVIER

- Dimanche 6 Réunion intersociétés BEAUPONT'
- Jeudi 10 Repas club de l'amitié BEAUPONT'
- Dimanche 13 Assemblée générale Pêche DOMSURE
- Samedi 19 Banquet des conscrits BEAUPONT'
- Bal des conscrits BEAUPONT
- Dimanche 20 Choucroute paroissiale DOMSURE
- Samedi 26 Crêpes des conscrits DOMSURE
- Dimanche 27 Loto des écoles DOMSURE

FÉVRIER

- Samedi 2 Repas société de Chasse BEAUPONT'
- Dimanche 3 Repas Sainte Agathe DOMSURE
- Vendredi 8 Assemblée générale Pompiers BEAUPONT'
- Samedi 9 Repas annuel Comité des Fêtes DOMSURE
- Dimanche 10 Repas Sainte Agathe BEAUPONT'
- Mardi 12 Don du sang DOMSURE
- Vendredi 15 Assemblée générale donateurs de sang CORMOZ
- Samedi 16 Concours de belote USDB DOMSURE
- Samedi 23 Banquet des classes BEAUPONT'

MARS

- Samedi 2 Vente boudin Comité des Fêtes et Fleurissement BEAUPONT
- Samedi 9 Banquet des classes DOMSURE
- Samedi 16 Repas interne chasseurs BEAUPONT'
- Dimanche 17 Assemblée générale A. Combattants + cérémonie DOMSURE
- Samedi 23 Après-midi bugnes Anciens Combattants BEAUPONT'

AVRIL

- Samedi 13 Conférence du Sou des écoles DOMSURE

MAI

- Vendredi 3 Fête patronale DOMSURE
- Samedi 4 Fête patronale DOMSURE
- Dimanche 5 Fête patronale DOMSURE
- Mercredi 8 Banquet Anciens Combattants PIRAJOUX
- Jeudi 23 Sortie Club de l'Amitié BEAUPONT'

JUIN

- Samedi 1er Assemblée générale 1er Bataillon FTP COLIGNY
- Dimanche 2 Concours de pétanque USDB DOMSURE
- Mardi 11 Don du sang CORMOZ
- Samedi 22 Méchoui USDB BEAUPONT'
- Dimanche 23 Vente et exposition par le Club de l'Amitié BEAUPONT'
- Dimanche 30 Concours de pêche qualificatif BEAUPONT

JUILLET

- Fin juin-début juillet Voyage amicale Anciens Pompiers BEAUPONT'
- Samedi 6 Repas des Anciens DOMSURE (offert par le CCAS)
- Journée interne Pompiers BEAUPONT'

- Dimanche 7 Journée Comité des Fêtes DOMSURE
- Samedi 13 Bal en plein air Comité des Fêtes BEAUPONT'
- Dimanche 14 Moisson à l'ancienne à BEAUPONT' à « La Grange Maigre »
- Vendredi 19 Concours pétanque Restaurant Scolaire
- Dimanche 21 Finales tournoi de tennis BEAUPONT'
- Samedi 27 Ball trap BEAUPONT (repas soir)
- Dimanche 28 Ball trap BEAUPONT (repas midi et soir)

AOÛT

- Vendredi 2 Fête patronale BEAUPONT'
- Samedi 3 Fête patronale BEAUPONT'
- Dimanche 4 Fête patronale BEAUPONT'
- Lundi 5 Fête patronale BEAUPONT'
- Samedi 10 Voyage Amicale Pompiers BEAUPONT
- Dimanche 11 Voyage Amicale Pompiers BEAUPONT
- Dimanche 18 Tournoi de onze DOMSURE
- Mardi 20 Don du sang BEAUPONT
- Samedi 24 Soirée poulets de Bresse Pompiers BEAUPONT'

SEPTEMBRE

- Vendredi 6 Assemblée générale Familles Rurales DOMSURE
- Samedi 7 Repas Anciens BEAUPONT (offert par Comité des Fêtes & CCAS)
- Ball trap des champions BEAUPONT'
- Vendredi 13 Assemblée générale Restaurant Scolaire & Sou des écoles DOMSURE
- Samedi 14 Journée Comité des Fêtes DOMSURE
- Dimanche 15 Vente tartes au feu de bois BEAUPONT et DOMSURE

OCTOBRE

- Samedi 12 Concours de belote Sou des écoles BEAUPONT'
- Samedi 19 Repas interne Pêche DOMSURE

NOVEMBRE

- Samedi 2 ou Dimanche 3 Vente boudin USDB DOMSURE
- Samedi 9 Banquet des Pompiers BEAUPONT'
- Dimanche 10 Concours de belote Comité des Fêtes DOMSURE
- Samedi 16 Diapos Anciens Pompiers BEAUPONT'
- Samedi 23 Repas de Chasse DOMSURE
- Samedi 30 Concours coinche Pompiers DOMSURE (après-midi)

DÉCEMBRE

- Samedi 7 Repas Sou des écoles DOMSURE
- Dimanche 8 Thé dansant Comité des Fêtes DOMSURE (après-midi - 14 H 30)

